

## CORRESPONDANCES

### Bulletin d'information scientifique

**Directeur de la publication**  
Michel CAMAU

**Secrétaire de rédaction**  
Franck MOROY

**Rédaction**  
Élias ABOU HAÏDAR  
Kmar BENDANA  
Isabelle BERRY  
Raffaele CATTEDRA  
Myriam CATUSSE  
Mohamed ELLOUMI  
Olivier FENEYROL  
Vincent GEISSER  
Elise HELIN  
Abdelhamid HENIA  
Nora LAFI  
Anne-Marie PLANEL  
Nicolas PUIG  
Alain ROUSSILLON

**Mise en page**  
Besma OURAÏED

**Diffusion**  
Hayet NACCACHE

*Correspondances* est publié par  
l'Institut de Recherche  
sur le Maghreb Contemporain

IRMC - TUNIS  
20, rue Mohamed Ali Tahar  
Mutuelleville – 1002 TUNIS  
Téléphone : (1) 79 67 22  
Fax : (1) 79 73 76  
Télex : 18080

IRMC- RABAT  
Ambassade de France  
Service Culturel, Scientifique  
et de Coopération  
1, rue d'Annaba – RABAT  
Téléphone : (7) 76 96 40  
(7) 76 96 41  
Fax : (7) 76 89 39

Cette publication  
ne peut être vendue  
Abonnement sur demande  
3800 ex. Groupe Cérès

Les différentes rubriques éditoriales de *Correspondances* (*Positions de Recherche, Recherches en cours, Thèses et Mémoires*) sont ouvertes aux enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants désireux d'utiliser ce support, dans la langue de leur choix (arabe ou français).

Les manuscrits (37 000 signes) peuvent être proposés à la Rédaction du Bulletin qui, dès réception, prendra contact avec les auteurs.

أبواب "مراسلات" (مواقف بحث، رسالة جامعية و  
بحوث بصدد الإنجاز) مفتوحة أمام الأساتذة الباحثين،  
وباحثي سلك الدكتوراه الراغبين في المساهمة  
بكتابتهم باللغتين العربية والفرنسية يمكن اقتراح  
مقالات (من 37 000 حرف) على لجنة النشر التي تتولى  
الاتصال بالمساهمين.

### EDITORIAL

*Correspondances* a jusqu'ici mis l'accent sur les sciences sociales et historiques proprement dites. Les sciences humaines, cependant, et plus particulièrement la linguistique, relèvent également des domaines qu'il se propose de couvrir. En effet, la question de la communication entre les langues figure parmi les préoccupations qui ont présidé à la création de l'IRMC.

Le bulletin présente ici l'état d'avancée des recherches menées par Fathi DEBILI et l'équipe *ILTAAF* sur le *traitement automatique de l'arabe voyellé ou non*. Ce travail est susceptible, à terme, de recevoir des applications concrètes, notamment dans le domaine de l'enseignement assisté par ordinateur. Destiné à des lecteurs non spécialistes de l'informatique linguistique, ce texte peut présenter quelques difficultés de compréhension dans la mesure où il ne correspond pas au type de document habituellement publié dans *Correspondances*.

Avec Bernard BOTIVEAU, en revanche, le bulletin renoue avec un exercice plus classique de commentaire d'ouvrage. Discutant et dégageant les apports de l'ouvrage de Malika ZEGHAL *Gardiens de l'islam. Les Oulémas d'Al-Azhar dans l'Égypte contemporaine*, l'auteur s'inscrit en faux contre le monolithisme fréquemment prêté à cette institution islamique qui demeure, depuis sa naissance, un acteur et un enjeu politique de premier ordre de la scène égyptienne.

## A propos de *Gardiens de l'islam. Les oulémas d'Al-Azhar dans l'Égypte contemporaine*

Malika Zeghal, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 381 pages

BERNARD BOTIVEAU

*Chargé de recherches au CNRS et actuellement rattaché au CERMOC (Amman), Bernard BOTIVEAU enseigne au Centre de Droit de l'Université de Birzeit en Palestine. Entre autres ouvrages, il a publié **Loi islamique et droit dans les sociétés arabes** (Paris, Karthala, 1993).*

Issu d'une thèse de science politique, le livre de Malika Zeghal sur les oulémas d'Al-Azhar dans l'Égypte actuelle s'inscrit dans une tradition cognitive ancienne sur les hommes de religion dans le monde arabe sunnite. Objet de l'attention des orientalistes, le milieu des savants musulmans avait été quelque peu relégué, depuis plusieurs décennies, de l'univers des sciences sociales, en dépit de publications périodiques. D'une part, l'idéologie développementaliste accompagnant les périodes de décolonisation et d'accès à l'indépendance avait réduit l'intérêt pour tout ce qui touche à l'islam et à la vie des musulmans. Les hommes de religion apparaissaient sans doute, dans les années cinquante et soixante, comme des « survivants » hors d'état de concurrencer, quant à la légitimation des valeurs sociales, les intellectuels et experts formés dans le moule de l'enseignement moderne. D'autre part, l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs politiques, les islamistes, cherchant à disqualifier les oulémas comme interprètes exclusifs de la loi islamique, a semblé ensuite réduire la capacité d'expression de ces derniers dans la société.

Institution islamique et égyptienne productrice de savants et reproductrice de savoir en sciences religieuses, Al-Azhar apparaissait de plus en plus

comme une institution, certes vénérable, tant à cause de son ancienneté (elle a fêté il y a peu son millénaire) que de l'abondance de son patrimoine culturel, mais aussi décalée - sclérosée, disaient les nassériens - dans un monde désenchanté et soumis à la concurrence des idéologies. Cependant, les mutations rapides de la vie politique égyptienne depuis un quart de siècle, provoquées par de multiples facteurs incluant les confrontations avec Israël, les politiques publiques d'ouverture économique, la seconde guerre du Golfe ou les pressions internes, démographiques et sociales notamment, ont suscité une variété de problèmes socio-économiques et un renouvellement des acteurs politiques. Cette évolution a donné à Al-Azhar l'occasion de se repositionner dans le champ politique et de susciter, au sommet de sa hiérarchie comme parmi ses représentants les plus modestes, un débat que l'on ne pouvait guère attendre auparavant.

C'est dans ce contexte que se situe l'analyse de Malika Zeghal sur les lettrés religieux dont elle estime qu'ils peuvent encore jouer un rôle important dans la société égyptienne et, du fait de l'influence internationale de l'Égypte, dans les débats qui traversent les sociétés du monde musulman. L'auteur s'est placée, pour l'expliquer, dans une perspective historique qui inventorie, depuis l'Expédition d'Égypte de Bonaparte et les premières grandes réformes du XIX<sup>ème</sup> siècle, les événements politiques qui ont contraint l'institution, parfois à s'autoréformer, souvent à se faire réformer, et les façons dont les oulémas actuels ont géré cet héritage et l'ont mobilisé dans l'intérêt de leur reproduction. Elle a, pour ce faire, utilisé les ressources des textes historiques et

l'expérience qu'elle a tirée de sa fréquentation de l'Égypte pendant plusieurs années, notamment par une série d'entretiens biographiques réalisés avec des oulémas connus, comme avec des apprentis savants de l'Université.

Organisé en huit chapitres, l'ouvrage retrace d'abord dans les trois premiers l'évolution de l'Université depuis le règne de Muhammad Ali jusqu'aux années 1970 et aux reformulations islamistes de la culture islamique. Subissant le processus de modernisation imposé par des pouvoirs politiques successifs entre 1805 et 1952, plus qu'agissant sur ce processus, Al-Azhar a *manqué sa modernisation*<sup>1</sup>. La contestation représentée par ces *mujâwirs*, étudiants gravitant autour de la mosquée et se mobilisant volontiers contre les décisions de la hiérarchie des enseignants, n'était pas absente, mais c'est surtout une image quiétiste qui domine au cours de cette période. Suivant en cela une tradition bien établie, Al-Azhar répugne à affronter le pouvoir politique, même lorsque celui-ci se fait pressant ; elle se révèle réfractaire au combat idéologique et à l'intégration partisane, comme l'indique sa relation ambiguë avec les Frères musulmans dans les années 1940-1950 : néanmoins la sympathie des oulémas pour ce groupe ne va pas jusqu'à prôner l'engagement dans les phalanges d'Hassan Al-Banna. Ils ont sans doute approuvé le mouvement national conduit par le Wafd, mais ont vite pris leurs distances avec le «nationalisme libéral et laïque» des intellectuels modernes qu'ils ne comprennent pas et auquel ils ne peuvent opposer d'alternative idéologique. Quoi qu'il en soit - cette constante apparaît dans l'analyse - la présence de contestataires à différentes époques interdit de parler à propos d'Al-Azhar d'institution homogène, contrairement à l'inclination de trop d'études orientalistes. Ce fonds de quiétisme, ensuite, explique les raisons pour lesquelles l'institution sera sommée de se réformer lors de la révolution nassérienne en 1952<sup>2</sup> en même temps qu'il explique en quoi elle n'avait pas les moyens de s'opposer ni même de s'associer à sa propre réforme, imposée d'en haut. Les «enturbannés» devront avaler bien des couleuvres, mais cela n'empêchera pas une nouvelle génération d'oulémas d'apparaître, mêlant monde rural et bureaucratie urbaine, et acceptant une certaine désacralisation de l'accès au savoir. C'est cette nouvelle génération qui procédera à un *aggiornamento* laïciste du droit islamique<sup>3</sup>, lui-même prélude aux contestations en légitimité de ce nouveau droit, qui interviendront à partir des années 1970 avec différents projets de codification azharis et les amendements constitutionnels de Sadate.

Héritiers de ce processus qui a vu s'affirmer une nouvelle culture juridique et politique en même temps que la contestation de cette culture de l'intérieur même d'Al-Azhar, les oulémas ont traduit ce conflit dans des termes politiques à la mesure des enjeux

contemporains. Outil de diffusion de l'islam à partir de ses centres traditionnels, la *da'wa* (prédication) était souvent mobilisée par les gouvernements, comme le fera Nasser dans les années 1950 pour populariser les grands thèmes économiques et sociaux de programmes tiers-mondistes conformes à «l'esprit de Bandoeng». Mais l'usure du nationalisme arabe contribuera aussi à faire de la *da'wa* un enjeu politique moderne, en permettant aux grands oulémas d'en définir les objectifs en relation avec les centres géopolitiques de la *Umma* (Arabie saoudite, Indonésie, Golfe etc.), sans empêcher des oulémas plus modestes de «prêcher et oublier l'État» en prenant appui sur un réseau dense de mosquées privées<sup>4</sup>. Mais Al-Azhar-institution officielle entendait garder le contrôle de la prédication et inaugura, en 1978, une Faculté de prédication (*Kulliyat al-da'wa*). Ce mouvement mettra en valeur des prédicateurs influents, sachant se servir des médias, comme Sha'rawi, Ghazali, Kichk ou Mahallawi, dont d'utiles biographies sont fournies par l'auteur. Ces débats d'un contenu nouveau témoignent de luttes internes<sup>5</sup> dont les manifestations les plus visibles sont celles d'une *bataille des turbans* et de recompositions des relations entre savoir et pouvoir au sein de l'Université islamique et à l'abri d'un pouvoir politique souvent dépassé, le tout résultant de la crise de l'identité azharie ouverte par les succès et les échecs de la sécularisation, nassérienne notamment.

Ces conflits ont laissé des traces et ont ouvert la voie à des expressions autonomes. D'un côté, une population étudiante formée selon les normes éducatives fixées au cours du processus de modernisation sociale a exprimé, dans les années 1984 à 1987, des exigences de participation aux décisions engageant l'institution, tandis que ses représentants les plus politisés n'hésitaient pas à demander des comptes à sa hiérarchie quand celle-ci se compromettait avec le pouvoir politique, comme ce fut le cas lorsque Mubarak chercha, en 1986, à les associer à une condamnation de principe des islamistes, dans les procès politiques qu'il organisait. Examinant le fonctionnement de la censure azharienne des écrits au nom d'une interprétation «orthodoxe» de l'islam, M. Zeghal montre à ce propos - et c'est un des apports significatifs de ce livre - comment la violence symbolique que représente la censure peut facilement converger avec une violence physique, dont le paradigme reste l'assassinat de Farag Foda en 1992<sup>6</sup>. Est ainsi posée la question centrale de la relation entre oulémas et islamistes : des différences sociologiques peuvent être relevées dans la première phase de la contestation islamiste (années 1970) quant à la culture, l'expérience, la formation ou les intérêts définissant des objectifs à atteindre ; ces derniers peuvent converger pour définir une culture politique partagée et dessiner les contours d'une alliance objective entre oulémas et islamistes ; à juste titre, l'auteur semble pencher pour cette interprétation.

### DES ACTEURS POLITIQUES IDENTIFIÉS PAR UNE INSTITUTION RELIGIEUSE, AL-AZHAR

L'identité collective des oulémas étant malaisée à situer, tant est grande la diversité des acteurs et des intérêts, c'est en fait l'institution Al-Azhar, avec les défis qu'elle a dû affronter et les enjeux qu'elle a représentés et représente aujourd'hui, qui sert de référence pour mesurer leurs évolutions dans la période récente. La démarche historique choisie permet de retenir des événements touchant directement le champ politique, c'est à dire les positionnements des oulémas égyptiens vis à vis du pouvoir politique. En tant que groupe, l'objet d'analyse consiste en l'ensemble des lettrés religieux, des clercs dont le statut est défini par des modalités d'accès au savoir religieux, de contrôle et de monopolisation de ce savoir. Ce statut est garanti par une assise économique (la gestion des biens religieux), certes grignotée dans le temps, et permettant une médiation entre le sacré et le profane, entre le pouvoir politique et les individus, ce dernier caractère se manifestant par le besoin qu'a le pouvoir politique d'être légitimé par les oulémas, y compris et peut-être surtout lorsqu'il laïcise la société comme ce fut le cas sous Nasser.

Les orientalistes ont souvent vu dans les oulémas les garants de l'orthodoxie du savoir (*les gardiens de l'islam*), mais ils ne leur ont accordé d'attention que dans la mesure où ils s'intéressaient à un islam global et à des expressions intellectuelles qu'ils inscrivaient dans le vieux thème de l'opposition entre tradition et modernité. M. Zeghal prend ainsi ses distances avec la thèse de Daniel Crecelius (1972), comme avec celle plus récente de Magda Ali Sâleh (1992), tout en reconnaissant au premier le mérite d'être sorti d'un simple débat d'idées, pour appréhender aussi les oulémas comme un groupe humain avec des intérêts, des stratégies de défense de ces intérêts, des conflits, des enjeux, toutes choses qui font en effet un objet politique. Si elle suit l'optique weberienne («les techniciens réguliers d'un culte») elle évite de s'aventurer trop loin dans un débat indécis sur la question de savoir s'il s'agit d'un clergé au sens où ce mot est entendu en Europe. En sociologie des religions, il est difficile en effet de faire des oulémas un clergé des Musulmans, en partie en raison de leur relation au sacré. En revanche, un certain monopole qu'ils ont su conserver sur la définition de ce qui est licite ou non, normal ou non, les place en position de décision et de pouvoir quand il s'agit de savoir si tel pouvoir politique, telle politique publique est ou non «légitime», ou «légale» (*shar'î* dans les deux cas) du point de vue de la *shar'a*.

### UNE INSTITUTION NON HOMOGENE

Les sciences orientales, et spécialement l'islamologie, se sont davantage attachées à l'islam

qu'aux Musulmans. On semble en effet tout connaître, à travers ce fonds, des normes culturelles et juridiques dérivées du Coran, qui seraient censées régir la vie du Musulman dans tous ses détails et constitueraient «le» Musulman, réappliquant constamment, à l'écart du temps, ces normes sans les interpréter ou les réinventer. Si des Musulmans existent bien en chair et en os dans beaucoup de ces écrits, c'est en tant qu'ils se plient à une norme «immuable» qui finit par les décrire et faire de la moindre de leurs réactions un comportement attendu. Cette image a certes été affectée par l'irruption des discours contestataires modernes, mais elle demeure tenace dans l'appréhension de l'autre. Il n'est donc pas indifférent de la déconstruire et de montrer à quel point elle nourrit l'imaginaire occidental. L'enquête ethnographique de Malika Zeghal, complétée de rappels historiques, contribue à montrer que les clercs sont, au contraire, multiples et que, loin d'être façonnés par ce seul moule dans lequel ils sont censés entrer, ils représentent la diversité : Al-Azhar de ce point de vue n'est pas un «acteur unique». Cela n'est pas sans importance puisque de cette diversité dépendent des clivages idéologiques et des stratégies discursives et pratiques adaptées aux objectifs poursuivis.

La contestation au sein de l'institution, par exemple, n'est pas un phénomène typiquement contemporain. Face à une aristocratie azharie conservatrice ayant réussi à capter et à monopoliser les revenus des *waqfs*, se dressait souvent la masse des *mujâwirs* («ceux qui entourent» la mosquée), prompts à réclamer le respect de la loi islamique, du moins lorsque cela signifiait partir à l'assaut des privilèges. Les *mujâwirs* ont ainsi appelé à l'insurrection contre Bonaparte en 1798 - subissant du même coup sa répression -, à rejoindre les troupes du mouvement national en 1919 ou à contester le cheikh Maraghi en 1935, lorsqu'il oubliait ses premiers engagements réformistes<sup>7</sup>. Même s'ils ne savent pas lier ces actions spontanées à une formulation politique des besoins de l'institution dans la société, comme l'avaient fait Abduh et les siens, leur action met en scène des clivages constants entre «aristocrates» et oulémas d'origine modeste, entre «grands» et «petits» prédicateurs sélectionnés par l'accès au capital symbolique que représente la consécration par la hiérarchie, entre modérés, radicaux et indifférents politiques.

Les biographies présentées, concernant l'époque contemporaine comme des périodes antérieures, contribuent de façon significative à défaire cette image standardisée du *âlim*, déterminée par un savoir supposé inchangé, et qui comme un clone, se reproduirait à l'infini dans un temps anhistorique. Comme l'auteur le souligne dans son introduction (elle a rassemblé trente-cinq histoires de vie orales complétées par des recherches dans les archives de l'institution, notamment la revue *Majallat al-Azhar*), si le chercheur doit se défier de «l'illusion biographique» (Bourdieu), si par ailleurs son propre statut peut biaiser sa relation à son objet (l'auteur a été perçue successivement comme une

«Arabe francisée ou *mutafarnisa*», orientaliste/*mustashriqa* et occidentaliste/*mustaghriba*)<sup>8</sup>, il dispose néanmoins de ce matériau riche pour accéder à une représentation dynamique, anthropologique, des pratiques et des représentations des acteurs et contribuer à reconstituer la mémoire de l'institution. Peu importe finalement que les oulémas du haut de la hiérarchie se montrent complaisants vis à vis de leurs propres trajectoires et que les plus modestes se livrent avec moins de précautions, puisque la réunion des ces histoires de vie conduit à poser la vraie question en se demandant - nous y reviendrons - si le savoir transmis est davantage caractérisé par son holisme ou par la fluctuation des représentations qu'il véhicule en fonction des changements du contexte social et politique dans le temps. «L'acteur unique» disparaît en effet au profit de l'image d'une institution certes non pas éclatée, mais segmentée en fonction de la diversité des acteurs qui parlent en son nom. Qu'il s'agisse de ces apprentis-prédicateurs venus du Sa'id et qui y retourneront, une fois leurs études au centre terminées, pour prêcher le «vrai» islam, de ces étudiants «néo-mujâwirs» et contestataires modernes de la hiérarchie azharie, de ces cheikhs d'Al-Azhar dont les options politiques parfois très marquées à l'instar de l'un des plus grands, Abdel Halim Mahmud, dépendent de leur culture et de leur expérience de la confrontation avec le pouvoir politique, de ces oulémas moins connus mais influents comme Muhammad al-Bâhi, transfuge des Frères Musulmans et porte-parole du régime nassérien à Al-Azhar lors de la grande réforme de 1961, ou encore de ces grands prédicateurs dont le seul nom évoque des parcours politiques et médiatiques fort différents : Chaarawi, Ghazali, Kichk et d'autres encore.

## UNE INSTITUTION ISLAMIQUE DANS L'HISTOIRE

Malika Zeghal, dans les développements qu'elle consacre à la réforme de l'institution imposée par le pouvoir nassérien<sup>9</sup>, rappelle qu'une institution, fût-elle religieuse, s'adapte aux conditions qui lui sont imposées de l'extérieur. Le «dogme» enseigné y apparaît peut-être inaltérable, soutenu par un discours patiemment élaboré par des générations d'idéologues, mais les pratiques, quant à elles, se soumettent à ces évolutions. Au départ, Al-Azhar a soutenu la révolution, au moins par la voix d'une partie de ses représentants : en accord avec la grande majorité des Égyptiens, les oulémas reconnaissent que Nasser a mis fin à une monarchie discréditée et abattu les symboles forts de la présence étrangère. Le sentiment national, vivace en 1919, l'est tout autant en 1952 et il est largement partagé à Al-Azhar. Autre élément de différenciation, des oulémas d'extraction modeste voient quant à eux dans la révolution le moyen d'une «mobilité sociale ascendante». Mais le projet nassérien prend aussi pour cible l'institution, sans l'évolution de laquelle il n'y aurait point de réforme possible. Privée

de son assise économique, sociale et symbolique par l'étatisation des *waqfs* en 1952-1953 et la suppression des juridictions religieuses en 1955, Al-Azhar n'a de choix qu'entre taire ses résistances et se soumettre, ou se rallier. Et si certains, suivant l'exemple de cheikhs comme Baquri ou Zayyat, veulent la réforme, la majorité semble attendre des jours meilleurs. La réforme sera en fait imposée par la loi de 1961, le cheikh Chaltut (1958-1963) se chargeant d'y préparer les esprits en déclarant que l'islam ne s'oppose pas au socialisme (il n'en va pas de même pour le communisme) et que, pour prendre un exemple de cette époque, le contrôle des naissances peut se justifier en pratique sans avoir besoin d'être justifié par le droit islamique.

Ce ralliement hésitant au nassérisme n'en prélude pas moins à l'émergence d'une nouvelle génération d'azharis, qui intègre le monde rural à la bureaucratie urbaine. L'ouléma fonctionnaire remplace le clerc indépendant et les nouveaux bâtiments de l'université, situés dans le quartier d'Abbasiyya, symboliseront ultérieurement l'entrée de l'Université islamique dans la sphère des enseignements profanes. En admettant que, si les fondements du savoir sont sacrés, les modes d'apprentissage peuvent être, eux, désacralisés et permettre à une certaine rationalisation du savoir dans les instituts azhariens de se substituer au savoir mémorisé qu'imposaient les *kuttabs*, cette génération mutante déterminera par la suite bien des évolutions. Ce point est sans aucun doute important pour saisir comment s'instituent aujourd'hui les relations entre les oulémas et les islamistes, lesquels ne sont pas sans rappeler ces *mujâwirs* qui aiguillonnaient par leur contestation la hiérarchie azharie. Aux *rijâl al-dîn* ont succédé des enseignants et des élèves familiers d'un enseignement civiliste. Il reste que Nasser ne voulait pas la destruction (*tadmîr*) de l'institution, mais seulement son évolution (*tatwîr*) : il était en effet trop conscient du poids historique des oulémas et de leur capacité d'action, un moment exprimée par la résistance du Front des oulémas, après la polémique lancée en 1955 par Taha Husayn sur la nécessité d'unifier l'enseignement et la justice. De fait, l'unification de l'enseignement ne signifie pas que l'Azhar soit ouvert à tous : il faut, d'une part, être musulman pour y accéder et, d'autre part, une bonne partie des oulémas ne désarment pas quand ils affirment que l'émergence d'éduqués aux sciences profanes ne saurait conduire à l'abolition du '*âlim dîni*, le savant religieux.

Le thème de l'application de la *sharî'a*, ancien mais réinventé après la défaite de 1967 et le coup de barre de Sadate en direction des islamistes, opère, en mettant l'accent sur le droit, une mise à l'épreuve de l'hypothèse d'une transformation structurelle de l'institution par la réforme nassérienne. Cette réforme ne fut-elle qu'une «parenthèse» dans la vie d'Al-Azhar, les oulémas attendant leur heure pour reprendre l'initiative, comme semble le penser M. Zeghal<sup>10</sup>, ou

a-t-elle constitué un tournant décisif en faisant accepter par les oulémas un ordre juridique où le droit islamique est devenu en réalité beaucoup moins du *fiqh* que du droit étatique codifié ? Ce qui du même coup hypothéquerait l'idée qu'ils étaient à même de reformuler efficacement de nouvelles codifications islamiques dans les années 1970 ; tout en présupposant qu'ils sont prisonniers d'une conception du droit qui résiste au temps. Le développement du droit se produit certes par à coups - les réformes imposées en font partie - mais il est aussi le résultat d'un processus lent de réinvention permanente et, dans le cas de l'Égypte, d'acculturation à des normes étrangères. Si l'auteur admet que le changement était antérieur à la réforme nassérienne, sans doute devrait-on ajouter que cette réforme n'a fait que parachever une évolution ancienne amorcée bien avant la réforme judiciaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. En se limitant à cette période on pourrait observer que les juristes de droit islamique (*fuqaha'*) ont été «réformés» en de nombreuses occasions : en 1905 Al-Azhar a dû accepter, non sans résistances, l'existence d'une école des juges islamiques formés au droit moderne ; les tribunaux religieux ont subi des réformes successives (ordre des avocats en 1916, respect obligé de procédures civilistes dans les années 1930 etc.) ; au regard de ces précédents le juriste de droit islamique est déjà perçu comme un produit du passé par les promoteurs de la réforme nassérienne. Cependant, une certaine constance dans le refus de la réforme est souligné à juste titre (*les oulémas, dans leur ensemble, n'auront jamais accepté la réforme du droit*<sup>11</sup>) : on pourrait ajouter à cela que l'Encyclopédie du *fiqh*, lancée à la demande du régime nassérien, n'a pu aboutir qu'avec le concours d'oulémas non égyptiens, essentiellement syriens, pendant la période de la RAU (1958-1961). Ce travail de codification fut une instrumentalisation du droit islamique (le rendre conforme aux exigences de la révolution), mais une instrumentalisation réussie. On peut se demander dans ce cas si le retour dans les années 1970, principalement sous Abdel Halim Mahmud (1973-1978), à une codification de la *shari'a*, n'est pas davantage une instrumentalisation politique du discours sur l'application de la *shari'a*, pour reconquérir des positions perdues et se situer par rapport aux mouvements islamistes, que la «construction d'un droit islamique», ce dernier ayant été fixé auparavant dans des cadres institutionnels rigides et étant devenu difficile à manipuler au gré des circonstances politiques<sup>12</sup>. Le droit apparaît ici comme une métaphore du changement social, révélant les luttes qu'il engendre et qui visent, pour Al-Azhar à réaffirmer son existence face au pouvoir politique.

### RECOURIR À L'INDÉPENDANCE ET RESSUSCITER L'IDENTITÉ PERDUE

Politiquement affaibli par la réforme nassérienne, Al-Azhar était peut-être condamné à devenir une

institution normalisée, banalisée. Les années 1970 et l'ouverture sadatienne vont lui donner l'occasion de s'auto-évaluer et de se reprendre. Trois dangers menacent son unité ou du moins l'unité de ses décisions politiques et de son fonctionnement vertical du haut vers le bas. Le développement des initiatives privées tout d'abord, qui se manifeste par l'essor sans précédent, à partir des années 1970, de la *da'wa* des mosquées privées, dont le nombre atteint 50 000 en 1992<sup>13</sup>. L'ouverture en 1978 d'une *Kulliyat al-da'wa* (Faculté de prédication) qui recrute dans les milieux modestes, répond au besoin de ne pas se laisser déborder par une base de petits prédicateurs, que l'État n'a pas la capacité financière d'intégrer dans les circuits officiels. Le deuxième danger, sans doute le plus sérieux, vient de l'affirmation dans la même période d'une contestation islamiste acquise à la violence, ce qui va poser de sérieux problèmes à Al-Azhar. En effet, si la prétention des islamistes à délégitimer le discours azhari classique en se livrant à une interprétation libre de la *shari'a* est inacceptable pour les oulémas, *gardiens de l'islam*, ceux-ci ne peuvent ignorer que ce discours islamiste est au moins légitimé par son emprise sur la société. Mais en même temps, reprendre l'initiative signifie durcir le ton à l'égard du pouvoir politique et mesurer sérieusement l'argument islamiste selon lequel le pouvoir serait «sorti» de l'islam et pourrait donc être combattu comme un vulgaire apostat. C'est le sens qu'il convient de donner au dilemme représenté par la *bataille des turbans*<sup>14</sup>, dont l'issue ne peut être que la lutte en vue de l'indépendance vis à vis de l'État, troisième et constante menace depuis fort longtemps.

Deux stratégies principales ont été utilisées par les grands oulémas pour se soustraire à ce dilemme. Les procès menés contre des islamistes ont été l'occasion de monnayer le prix d'une allégeance au pouvoir sadatien puis mubarakien, le bénéfice de cette opération résidant dans le fait qu'Al-Azhar sera désormais autorisé à intervenir plus directement dans le débat politique, comme on le constate à partir de la décennie 1990 avec le retour d'une censure morale qui semble depuis longtemps vissée à l'identité azharie. Si un Abdel Halim Mahmud affirme son indépendance en 1977 dans le procès des assassins du ministre des Waqfs, Dhahabi, tel n'est pas le cas ensuite, surtout avec Gadd al-Haqq Ali Gadd al-Haqq qui, en 1986, se refuse à déclarer Sadate apostat, même si certains oulémas comme Salah Abu Ismail évitent au même moment de condamner catégoriquement les islamistes. Ensuite, l'intégration de plus en plus prononcée de la partie favorisée des oulémas dans les circuits mondiaux de la *Umma*, bénéficiant de la manne de l'Arabie saoudite et des États du Golfe, des possibilités offertes par l'Organisation de la Conférence Islamique ou des chances de recrutement en Algérie ou en Indonésie<sup>15</sup> ont contribué à renforcer l'audience internationale de l'Azhar et donc accru ses chances de figurer comme interlocuteur sérieux pour l'État. Ce

point, très utile, devrait cependant permettre de rappeler, que dès les années 1930, l'ouverture vers le monde musulman était déjà le moyen d'affirmer une identité menacée alors par les réformes en cours.

## OULÉMAS ET ISLAMISTES, MÊME COMBAT ?

Ces stratégies, visant sans aucun doute pour les grands oulémas à récupérer le terrain perdu depuis la réforme nassérienne ont-t-elles été payantes et n'ont-elles pas contribué à placer Al-Azhar, en dépit de ses préventions, dans l'orbite des islamistes ? En d'autres termes, la thèse de la concurrence, voire de l'incompatibilité entre la pratique des oulémas et celle des islamistes, fréquemment soutenue dans les deux dernières décennies, tient-elle toujours, et sinon pourquoi ? C'est à répondre à cette question centrale que s'attache M. Zeghal dans la dernière partie de son livre.

Le pacte de coexistence entre le pouvoir politique et Al-Azhar, imposé en 1961 par Nasser, est aujourd'hui menacé par la violence islamiste, puisque devant les attaques des islamistes et leurs tentatives de briser son monopole de l'interprétation de la *shari'a*, Al-Azhar ne peut plus sans risques apporter sa caution à un régime contesté sévèrement sur sa politique sociale et sur l'absence de débat démocratique comme sur ses relations extérieures, avec le poids de plus en plus lourd à porter de la normalisation avec Israël. Telle est l'équation en fonction de laquelle Al-Azhar évalue aujourd'hui ses chances de protéger son identité, et peut-être surtout de sauvegarder les avantages symboliques et matériels de ses grands oulémas. L'institution certes ne se réduit pas, comme l'auteur le souligne constamment, à ces derniers. Bien des débats se déroulent qui ne sont pas directement greffés sur ces considérations politiques. C'est même à l'écart de ces débats que s'est affirmée une génération d'oulémas modestes qui sont devenus experts dans cette pratique d'un «bricolage» alliant une connaissance dogmatique mémorisée à des possibilités interprétatives nouvelles engendrées par l'accès à une culture profane. Quoi qu'il en soit, si l'on admet que la solidarité entre ses membres est toujours effective, Al-Azhar ne peut esquiver le débat politique et la stratégie actuellement suivie semble bien être une surenchère discursive destinée à garder le contrôle de l'interprétation. Le chapitre 7, sur la censure, donne une idée précise de cette surenchère qui se manifeste aussi par des prises de position permanentes dans beaucoup d'autres domaines<sup>16</sup>. L'assassinat de Farag Foda, en 1992, par des islamistes montre bien à cet égard le rôle fort ambigu joué par Al-Azhar dans cette affaire. Foda est tué le 7 juin 1992, soit quatre jours après que la *nadwatu-l-'ulamâ'*, formation de douze universitaires azharis qui se sont voués à combattre la «pensée laïque», ait publié dans *Al-Nûr* un texte appelant Mubarak à interdire le parti Mustaqbal fondé par Foda<sup>17</sup>. Si la *nadwa* semble se rétracter par la suite

en publiant un pamphlet de 200 pages condamnant l'assassinat politique, elle persiste et signe néanmoins en affirmant que Foda était bien un «déviant» et un «apostat» et comme tel méritait la mort, conformément aux doctrines de l'islam politique (Ibn Taymiyya en tête), mais une mort «légale».

Cette condamnation, même si elle n'est pas partagée par l'ensemble de l'Azhar, même si elle s'appuie sur des écrits qui ne sont pas forcément acceptés par tous les oulémas, n'en porte pas moins le label de l'institution, ce qui ne peut manquer d'introduire à la question de savoir s'il n'y a pas convergence entre un certain holisme de l'interprétation de la *shari'a* et le discours islamiste contemporain, s'il ne s'agit pas là d'une division du travail interprétatif, comme le soutient l'auteur, d'une sorte d'alliance objective entre oulémas et islamistes. Les condamnations antérieures d'intellectuels (Ali Abderrazeq, Taha Husayn dans les années 1920, Khalafallah et Subhi Mansour dans les années 1960 et 1970 ou Najib Mahfoudh aujourd'hui) font partie de la mémoire azharie, comme le rappelle aussi la liste de 300 ouvrages «mis à l'index» par l'Académie des recherches islamiques depuis les années 1960. L'*ijtihâd*, selon Omar Abderrahman, n'est jamais éloigné du *jihâd*, du combat des croyants dans le chemin de Dieu. Faut-il isoler ces événements, les situer dans un contexte historique, celui des contradictions actuelles de l'institution ? Sans doute. Mais la question reste ouverte de savoir si l'interprétation d'une connaissance holiste, par laquelle sont obligés de passer tous les entrants dans les stratégies discursives actuelles, n'est pas de nature à modifier les aspirations pluralistes et la recherche d'une expression humaniste (*insâniyya*) par des oulémas modestes, à l'écart des stratégies de survie d'une aristocratie azharie renouvelée qui aspire toujours à préserver l'unité de pensée parmi ses membres.

BERNARD BOTIVEAU

## NOTES

1. p. 59-60.
2. Cf. chapitre 2.
3. Cf. chapitre 3.
4. Cf. chapitre 4.
5. Décrites dans les chapitres 5 et 6.
6. Cf. chapitre 7.
7. p. 70 et suivantes.
8. p. 57.
9. Cf. chapitres 2 et 3.
10. p. 128-129.
11. p. 95.
12. Comme le laissent supposer la loi Jihane (1969) sur le statut personnel des musulmans et les codifications entreprises en 1982 sous la direction de Sufi Abu Taleb et de juristes de droit positif.
13. p. 173 et suivantes.
14. Cf. chapitre 5.
15. Cf. les développements sur ce point pp. 187 et suivantes.
16. par exemple le débat sur l'excision (p. 327).
17. p. 329 et suivantes.

# TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'ARABE VOYELLÉ OU NON

FATHI DEBILI

*Chargé de recherche au CNRS, Fathi Debili est chercheur associé à l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, responsable de l'équipe ILTAAF (Informatique Linguistique et Traitement Automatique de l'Arabe et du Français).*

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le titre de cette présentation focalise volontairement sur le traitement de l'arabe ; mais parce que partiel, complétons en ajoutant que nos travaux portent également sur le traitement du français. L'anglais intervient lui aussi dans les expérimentations, mais seulement dans la perspective de la reconnaissance de la traduction (perspective nouvelle comme nous le verrons) et de la construction automatique de dictionnaires de transfert d'expressions, dictionnaires orientés vers la traduction automatique ou l'interrogation multilingue de banques de données textuelles.

Les investigations portent sur :

- la synthèse lexicographique assistée de l'arabe ;
- la construction automatique ou assistée de dictionnaires électroniques monolingues et bilingues ;
- l'analyse morphologique par ordinateur de l'arabe voyellé ou non ;
- l'étiquetage grammatical et l'analyse sous forme de dépendances de l'arabe et du français ;
- la voyellation automatique de l'arabe et la réaccentuation automatique du français ;

- l'apprentissage et la simulation de règles linguistiques ;
- l'appariement des mots et des phrases de paires de textes bilingues ou monolingues ;
- la détection et la correction des graphies fautives en arabe ;
- l'indexation automatique ou assistée et l'interrogation de banques de données textuelles multilingue ;
- la reconnaissance automatique de la traduction et de la paraphrase ;
- l'élaboration de lexiques et de grammaires électroniques orientés vers la didactique et la pédagogie de l'arabe.

Par les applications visées, ces recherches relèvent de celles qui essaient d'appréhender de gros corpus de textes sans contrainte quant à leur nature ou à leur volume. La conséquence est que se pose d'emblée le problème de la constitution matérielle de l'énorme masse d'informations linguistiques qui s'avère très vite nécessaire si l'on veut aboutir à des solutions opératoires.

Comment construire les différents dictionnaires de mots simples, de formes fléchies, de mots composés, etc., de même que les règles qui président aux combinaisons licites de ces unités ? L'aide de la machine est manifestement nécessaire. Les méthodes préconisées sont précisément celles qui mettent en oeuvre des mécanismes d'apprentissage, de construction automatique et de simulation d'informations linguistiques. Nos algorithmes d'analyse se caractérisent ainsi par :

au niveau morphologique :

- la *synthèse lexicographique automatique ou assistée* de différents dictionnaires, où chaque entrée est accompagnée d'un certain nombre d'informations, telles que les catégories grammaticales, le genre, le nombre, l'origine lexicale, etc.,

au niveau syntaxique :

- l'*apprentissage* de matrices de précédence fréquentielles qui permettent de lever les ambiguïtés grammaticales que revêtent les unités lexicales (par exemple en français : " livre " hors contexte est soit *substantif*, soit *verbe*).

au niveau syntaxico-sémantique :

- l'*apprentissage* de relations lexicales sémantiques qui permettent de lever les ambiguïtés lexicales ou structurales,

- la *simulation* de certaines règles transformationnelles au moyen d'un *raisonnement par analogie* pour conférer aux relations apprises un pouvoir inférentiel important lors de leur utilisation.

Travailler sur deux langues considérées comme très différentes, l'arabe et le français en l'occurrence, conduit à ne plus négliger certains problèmes. L'on observe en effet que rares et pouvant donc être négligés dans le traitement de l'une, ils sont fréquents et doivent par conséquent être pris en compte dans le traitement de l'autre. L'éclairage mutuel des deux langues aidant, c'est ainsi l'une qui vient au secours de l'autre et inversement.

Au plan informatique, cela se traduit par la conception d'algorithmes analogues allant jusqu'à l'écriture de programmes uniques. C'est au plan linguistique qu'il y a divergence : les règles, mêmes analogues, restent différentes.

## SYNTHÈSE LEXICOGRAPHIQUE

La chaîne de synthèse lexicographique de l'arabe voyellé et non voyellé est constituée pour l'essentiel de deux modules : un conjugueur pour les verbes et un dérivateur pour les noms et adjectifs

### *Conjugaison automatique du verbe arabe*

Le conjugueur qui a été réalisé est capable de conjuguer la quasi-totalité des verbes arabes. Le programme est fondé sur environ 260 tables de conjugaison, dont 240 ont été construites à partir des 20 tables qui permettent la conjugaison des verbes dits sains. Ce programme permet en outre d'obtenir les déverbaux qui sont nombreux en arabe : noms d'action, noms d'agent, de patient, noms de temps et de lieu, comparatifs, ...

Un effort a été fait au niveau ergonomique pour en rendre l'utilisation facile. C'est donc, outre l'usage qui en est fait pour la génération lexicale, un outil d'enseignement assisté par ordinateur de la morphologie verbale de l'arabe relativement complet qui est ainsi proposé.

La perception de la polysémie est bien souvent facilitée lorsque l'on a la possibilité de transiter par d'autres langues. Dans cette perspective et pour en rendre l'emploi de ce conjugueur fonctionnellement plus attractif pour les francophones, les traductions en français des verbes arabes y ont été ajoutées.

### *Construction automatique d'un double dictionnaire voyellé/non voyellé orienté vers l'analyse morpho- syntaxique de textes voyellés ou non*

Au conjugueur a été adjoint un dérivateur permettant d'obtenir un grand nombre de noms ainsi que leurs duels et pluriels. L'ensemble (conjugueur et dérivateur lexical) a permis de construire un double dictionnaire électronique voyellé / non voyellé d'environ 500 000 entrées non voyellées correspondant à 1 000 000 d'entrées voyellées.

## ANALYSE MORPHOLOGIQUE DE L'ARABE ÉCRIT VOYELLÉ OU NON

Le problème principal vient ici de l'agglutination, dans la langue arabe, des pronoms (enclitiques), articles, prépositions, conjonctions, et autres particules (proclitiques). La reconnaissance des unités lexicales qui composent un texte se heurte alors à des segmentations multiples et le problème est de reconnaître la bonne segmentation. Pour cela, une micro-syntaxe, au sens où celle-ci opère au niveau d'unités morphologiques délimitées par des blancs, a été élaborée. Cette micro-syntaxe consiste en des règles qui portent sur la compatibilité binaire ou ternaire des compositions «proclitique + radical + enclitique». La voyellation, presque toujours absente, pose un autre problème important dont la solution commence à partir de l'analyse morphologique. C'est à ce niveau en effet que sont proposées toutes les voyellations potentielles des différentes unités reconnues.

## SYNTHÈSE LEXICO-SYNTAGMATIQUE ASSISTÉE DE L'ARABE VOYELLÉ

L'on tente ici de diminuer le territoire de la grammaire en augmentant la surface de l'approche par le dictionnaire pour résoudre les difficiles problèmes

que posent l'agglutination des enclinomènes et la voyellation en arabe. L'idée est de réduire l'analyse morphologique à un simple accès dictionnaire, comme c'est assez souvent le cas pour le français. Dans cette perspective, il nous faut engendrer un dictionnaire comportant la plupart des formes non minimales de l'arabe (idéalement toutes les formes agglutinées susceptibles d'être rencontrées dans les textes). Autrement dit, un dictionnaire d'environ 100 millions d'entrées voyellées ou plus, selon une première approximation.

Comment engendrer les mots non minimaux arabes à partir de la donnée des proclitiques, des mots tels qu'ils se trouvent dans un dictionnaire de formes fléchies, et des enclitiques. Le problème est que la soudure de ces éléments ne se traduit pas toujours par une simple concaténation de chaînes de caractères. Souvent, c'est la morphologie du mot et des enclinomènes qui s'en trouve altérée à la jonction. Par exemple, la concaténation de l'article *al* à un mot donné devra tenir compte de la nature de sa consonne initiale : *lunaire* auquel cas la concaténation est simple, ou *solaire* auquel cas il y a lieu de rajouter une *chadda*. D'autres cas plus compliqués peuvent se produire. Par exemple pour dire mes yeux en arabe on devra concaténer *'aynâni* ou *'aynayni* au pronom *î*. Ici, la concaténation ne se fera pas sans altération puisque le résultat sera *'aynayya*.

Au plan de la réflexion, ce travail a conduit aux interrogations et aux réponses provisoires qui sont résumées dans ce qui suit.

Si nous poursuivons dans cette direction, c'est-à-dire vers le «tout-dictionnaire», ne serions-nous pas en effet en passe d'accomplir un nouveau saut technologique en matière de dictionnaires machines ? Nous sommes tentés de le soutenir. En simplifiant, nous pourrions dire qu'il y a eu jusqu'ici trois périodes, et que nous sommes maintenant à l'aube d'une quatrième.

La première, selon Bernard Vauquois<sup>1</sup>, irait jusqu'aux environs de 1961-1963. Jusque là, les dictionnaires étaient constitués de listes de formes : on y répertoriait aussi bien les formes canoniques que les formes fléchies (conjuguées, pluriels, etc.). L'analyse morphologique était réduite à sa plus simple expression : juste un accès. Mais on avait quelques problèmes. La mémoire d'abord, la saisie forcément manuelle ensuite.

Commence alors une seconde période. On veut gagner en place et en couverture d'analyse sans payer le très lourd tribut de la saisie manuelle. L'idée est de recourir non plus à un, mais à plusieurs petits dictionnaires (de préfixes, suffixes, radicaux...). La saisie s'en trouve allégée, la couverture augmentée et la place minimisée. On s'accommode du prix à payer : la confection de grammaires concaténatives puisqu'il

faut désormais lutter contre les décompositions illicites que la combinatoire produit. Même si ces grammaires s'avèrent inachevables en fait, cette approche s'impose pratiquement sans partage jusqu'en 1977-1979.

Les progrès technologiques aidant, on s'aperçoit que les deux griefs majeurs que l'on pouvait opposer aux dictionnaires de formes tombent. La mémoire, disponible, est désormais accessible puisque moins coûteuse. La saisie manuelle ne s'impose plus puisque, sachant analyser, on sait aussi engendrer de façon automatique, sans autre investissement. Alors pourquoi ne pas réhabiliter les dictionnaires répertoriant toutes les formes, canoniques et fléchies ? Les avantages sont là : la simplicité d'abord, avec une grammaire d'analyse largement allégée, et dès lors une algorithmique aérée ; ensuite et surtout, la possibilité de répondre à certaines demandes. Des problématiques et applications comme la correction des graphies fautives<sup>2</sup> ou la reconnaissance automatique de la parole<sup>3</sup> semblent en effet requérir de tels dictionnaires. C'est le retour en force des dictionnaires de formes et le début d'une troisième période qui s'installe ainsi jusqu'à ce jour. Ce retour n'évince cependant pas la deuxième approche. On assiste plutôt à une cohabitation tant il est vrai que de fait les deux approches se complètent. On ne peut tout mettre dans les dictionnaires, on ne peut tout décrire par la grammaire. La cohabitation la plus achevée semble trouver sa réalisation dans les approches morphologiques dites à deux niveaux<sup>4</sup>, où synthèse et analyse sont rassemblées.

C'est dans ce contexte général que nous situons nos réalisations informatiques sur la morphologie de l'arabe qui nous entraînent vers la confection de nouveaux dictionnaires beaucoup plus volumineux cette fois : après les lemmes (82000 entrées voyellées environ), puis les formes (1 000 000 ou 1 200 000 entrées voyellées selon les versions), voici maintenant les formes agglutinées (100 millions d'entrées voyellées ou bien plus encore).

Mais ne sommes-nous pas face à un cercle vicieux ? Nous voulons éviter l'élaboration d'une grammaire d'analyse, et nous voilà contraints d'élaborer une grammaire de synthèse pour n'engendrer que l'attestable, le licite.

Ne pouvant éviter la surgénération qu'au prix d'un investissement en grammaire qui finit par se confondre en partie avec le lexique recherché, nous découvrons ainsi la nécessité pratique d'une synthèse assistée et cumulative. Ce qui nous conduit à poser le problème d'une *ergonomie linguistique* où ce qui est recherché est le confort et la minimisation de l'intervention manuelle.

C'est parce que nous passons comme on le voit de quelques centaines de milliers d'entrées à quelques dizaines de millions d'entrées que nous défendons

l'idée selon laquelle nous sommes là au début d'une quatrième période. Le critère que nous avançons pour définir ces époques est donc simple : il est lié au volume. Faut-il subodorer une cinquième période avec l'avènement des lexiques et des mémoires de traduction, où cette fois l'entrée peut être un syntagme, voire une phrase ? Sans doute car les ordres de grandeur sont à l'évidence bien plus importants. Mais cette ascension vers le tout lexique ne doit nullement occulter ou laisser croire qu'il n'y aura point de problèmes algorithmiques. En particulier, avec le nombre apparaît la limite de l'intervention manuelle et la nécessaire réapparition de la grammaire pour une meilleure synthèse.

## ETIQUETAGE GRAMMATICAL

Dans une très large proportion, les mots sont grammaticalement ambigus. Par exemple *ferme* est hors contexte *substantif*, *adjectif*, *verbe* ou *adverbe*. *kataba*, en arabe, est *verbe à la 3<sup>e</sup> personne masculin singulier de l'accompli actif*. La forme non voyellée correspondante *ktb* admet par contre les cinq catégories grammaticales potentielles suivantes :

- *Substantif masculin pluriel* (kutubun : les 'livres')
- *Substantif masculin singulier* (katbun : un 'écrit')
- *Verbe à la 3<sup>e</sup> personne masculin singulier de l'accompli actif* (kataba : il a écrit ou kattaba il a fait écrire)
- *Verbe à la 3<sup>e</sup> personne masculin singulier de l'accompli passif* (kutiba : il a été écrit ou kuttiba, forme factitive correspondante)
- *Verbe à l'impératif 2<sup>e</sup> personne masculin singulier* (kattib : 'fais écrire')

Le tableau suivant donne pour l'arabe les proportions mesurées sur les deux dictionnaires voyellé et non voyellé. Les mêmes proportions sont calculées pour un texte d'environ 22 000 unités morphologiques (chaînes de caractères comprises entre deux séparateurs forts) correspondant à 8 321 unités lexicales (UL) voyellées différentes.

	Nbr total d'UL	UL non ambiguës	UL ambiguës	Nbr moyen de CG par UL
Dictionnaire voyellé	1 047 873	55,64 %	44,36 %	4,30
Dictionnaire non voyellé	502 998	20,60 %	79,40 %	6,42
Texte voyellé	8 321	33,54 %	66,46 %	9,14
Texte non voyellé	7 303	4,96 %	95,04 %	12,48

Comment, en contexte, faire le bon choix ? Autrement dit, comment associer aux différents mots qui composent un texte la catégorie qui leur convient

compte tenue du contexte où ils occurrent ? Tel est le but de l'étiquetage grammatical.

Force est de constater qu'au plan international les résultats relatifs à l'étiquetage grammatical se heurtent à la barre des 95 % de taux de reconnaissance (en fait 99 % pour l'anglais<sup>5</sup>, et 98 % pour le français<sup>6</sup>, dans des conditions de laboratoire). On ne parvient pas, en effet, à dépasser de façon substantielle et sur de très larges corpus cette barrière de performance. Il ne s'agit pas, bien entendu, de nier les potentialités d'applications auxquelles ont pu conduire les recherches sur l'étiquetage grammatical, quand bien même dans la limite de ces performances. Il reste que cette barrière finit par poser problème. Doit-on faire l'aveu d'un échec ? Le problème est bien posé mais la solution est difficile à trouver ou n'est que partielle pour l'instant. Est-ce là le signe d'un problème mal posé, aucune solution n'étant à rechercher dès lors ?

A y regarder de plus près, la situation peut même paraître plus inquiétante encore. En effet, 95 % de bonnes reconnaissances correspond en fait à une vision, nous dirons, optimiste des résultats, puisqu'elle occulte le fait que bien des mots dans la langue sont d'emblée non ambigus. Pour le français par exemple, 80 % des mots sont non ambigus dans le lexique. Pour l'arabe voyellé, 55,6 % des mots sont non ambigus dans le lexique. Cette proportion passe à 33 % lorsque calculée sur des corpus voyellés, elle est de 52 % dans un corpus français. Une vision plus précise des performances nous amène par conséquent à des résultats bien plus sévères puisque les ambiguïtés correctement résolues ne représentent plus alors que 89,5 % (c'est la proportion des mots correctement résolus par rapport aux seuls mots ambigus au départ) dans ce cas. C'est donc dire que les résultats obtenus pour l'étiquetage sont pour l'instant assez étonnamment faibles.

Mieux encore. L'on constate que dans la très riche bibliographie relative à l'étiquetage, hormis les travaux qui y ont été proprement consacrés, on trouve un très grand nombre de travaux qui se sont fondés sur les résultats de cet étiquetage alors même que ce problème n'était pas encore résolu.

Cet état des lieux nous amène à nous poser une question fort difficile qui est celle du statut de l'erreur dans le domaine qui est le nôtre. Bien sûr, l'erreur doit être combattue. Nous essayons de la minimiser, voire de l'éliminer totalement, mais il semble que le combat soit perdu d'avance. En effet, l'on ne peut apparemment réduire l'erreur que de façon asymptotique, sans jamais l'éliminer totalement. Est-ce là la rançon de notre ignorance provisoire, ou est-ce là la marque d'une imprécision irréductible parce que définitivement inhérente à la langue et qui lui confère sa puissance productive ? Les deux sans doute. A l'évidence, nous n'avons nullement épuisé ou suffisamment mis en oeuvre sur le plan informatique

les très larges ressources linguistiques pour arriver à bout de l'ambiguïté grammaticale. Mais, en même temps, l'on est bien obligé d'admettre la présence d'une imprécision incontournable, naturelle dirions-nous, puisque l'objet de notre étude est bien une représentation et qu'une représentation n'est pas l'objet. Nous pensons ici au sens dont nous postulons le caractère primitif.

C'est dans ce contexte général et avec ces interrogations que nous avons abordé les différents problèmes liés à l'étiquetage de l'arabe voyellé ou non : définition positionnelle des catégories grammaticales pour l'arabe ; agglutination qui introduit dans la perspective de l'étiquetage grammatical une explosion combinatoire dont on peut trouver trace dans l'analyse du français par exemple, mais où il semble qu'elle reste marginale alors qu'en arabe elle est essentielle ; voyellation, à rapprocher de l'accentuation en français, introduisant une variété combinatoire qui reste, comme pour l'agglutination, bien plus explosive pour l'arabe que pour le français.

Avec, au bout du chemin, des résultats tout compte fait comparables à ceux que l'on obtient pour les autres langues. Le tableau suivant donne les performances obtenues dans différentes situations d'expérimentations<sup>7</sup> : taux de résolution avant étiquetage grammatical (EG), donc au sortir du module d'analyse morphologique ; taux de résolution avec différents jeux de catégories grammaticales (CG) [sans genre nombre (GN), avec genre nombre] ou encore avec un jeu de catégories grammaticales particulier où celles-ci sont relatives aux diverses formes simples mais aussi agglutinées que l'on peut rencontrer dans les textes arabes.

Expérience	Avant EG	EG avec CG sans GN	EG avec CG avec GN	EG avec HyperCG
Voyellé	58,9%	95,4%	97,6%	98,5%
Non voyellé	29,7%	86,6%	93,3%	95,0%

## VOYELLATION AUTOMATIQUE

Le principe est à la fois d'associer, à chaque unité lexicale reconnue dans un texte, l'ensemble de ses voyellations potentielles et de résoudre, ou au moins de réduire l'ambiguïté qui porte sur la voyellation ainsi mise à jour.

Ce problème est en partie analogue à celui que pose l'accentuation automatique de textes saisis en "typographie pauvre" (c'est-à-dire sans les lettres accentuées), ou présentant des erreurs dans l'accentuation. Exemples d'accentuation multiple :

*cote* : cote, côte, coté, côté

*elevé* : élève, élevé

*precedent* : précédent, précédant

Exemples d'erreurs d'accentuation :

*nécessaire, nécessaire* (forme correcte : *nécessaire*)

Alors que l'accentuation multiple peut paraître accidentelle en français (une entrée lexicale désaccentuée accepte 1,04 accentuations en moyenne), la voyellation multiple en arabe semble a priori être la règle (une entrée lexicale non voyellée accepte 2,9 voyellations différentes en moyenne). Ces moyennes passent lorsque mesurées en usage, c'est-à-dire calculées sur des textes, à respectivement 1,34 pour le français et 11,54 pour l'arabe.

Les tableaux suivants donnent une vision comparative accentuation / voyellation sous une double perspective : fréquences lexicales / fréquences textuelles. Les deux premières lignes de chaque tableau donnent les proportions de mots acceptant une seule ou plusieurs accentuations ou voyellations, mesurées tantôt en définition, c'est-à-dire sur les entrées des dictionnaires, sans répétition donc, tantôt en usage, c'est-à-dire sur les mots qui constituent les textes, avec répétition donc. Les dernières lignes de chaque tableau donnent les nombres moyens d'accentuations/voyellations par mots calculés en définition et en usage. Ces tableaux offrent une mesure relative de la complexité des deux tâches. Nous remarquons par exemple que 90 % des mots dans un texte arabe sont ambigus sous l'angle de la voyellation, contre 28 % sous l'angle de l'accentuation dans un texte en français.

### Mesures en Définition

Français	Arabe	
Accentuation	Voyellation voyelle finale (casuelle) prise en compte	Voyellation voyelle casuelle non prise en compte
96%	44%	56%
4%	56%	44%
<b>1,04</b>	<b>2,9</b>	<b>2,1</b>

### Mesures en usage

Français	Arabe	
Accentuation	Voyellation voyelle finale (casuelle) prise en compte	Voyellation voyelle casuelle non prise en compte
72%	10%	26%
28%	90%	74%
<b>1,34</b>	<b>11,54</b>	<b>6,2</b>

Dans sa version actuelle l'algorithme de voyellation est fondé pour l'essentiel sur la résolution des ambiguïtés grammaticales. C'est la connaissance de la catégorie grammaticale du mot qui détermine sa voyellation [si *ktb* est substantif alors il n'admet plus que l'une des deux voyellations suivantes *kutubun* ou *katbun* sur sept potentielles]. Les expérimentations en cours<sup>8</sup> permettent de réduire le nombre moyen de voyellations par mot de 11,54 à 1,47 lorsque l'on tient compte de la voyelle casuelle, et de 6,22 à 1,43 lorsque l'on n'en tient pas compte. La résolution, c'est-à-dire le choix de la bonne voyellation, étant obtenue dans respectivement 68,25 % et 71,85 % des cas.

### DE L'APPARIEMENT À LA CONSTRUCTION AUTOMATIQUE DE DICTIONNAIRES DE TRANSFERT D'EXPRESSIONS FRANÇAIS <=> ARABE

Dans la perspective de la construction automatique ou interactive de dictionnaires de transfert d'expressions bilingues, nous abordons ici différents problèmes que pose l'appariement de paires de textes bilingues. Nonobstant les résultats exhibés au plan international, nous montrons brièvement<sup>9</sup> et d'une façon générale, que le problème de l'appariement est entièrement ouvert, puisque, au-delà, il ne pose rien de moins que le problème de la reconnaissance de la traduction, où ce qui est recherché est non pas la production ou synthèse d'un deuxième texte étant donné le premier, mais la réponse à la question : étant donnés deux textes, sont-ils ou non traduction l'un de l'autre ?

Nos expérimentations, nullement décrites ici, portent, pour le bilingue, sur les couples de langues français-anglais et français-arabe.

Les problèmes que pose l'appariement de paires de textes bilingues se situent à plusieurs niveaux. D'abord *au niveau des unités* que l'on souhaite appairier : les paragraphes, les phrases, les mots, les expressions, ou même les morphèmes. On tombe ici sur le problème classique que posent la définition et la délimitation automatique de ces unités. Ensuite *au niveau de l'appariement* lui-même : il n'y a pas correspondance biunivoque, loin s'en faut. A une unité il peut en correspondre plusieurs, parfois aucune. Dans d'autres cas, ce sont à la fois plusieurs unités de part et d'autre qu'il faut appairier ensemble. A cela s'ajoutent les inévitables interversions. Enfin *au niveau algorithmique* : quelles connaissances et comment les faire intervenir pour appairier ? Les approches sont diverses, mais elles font toutes intervenir des connaissances de deux types pour l'essentiel : formelles et structurales d'une part, lexicales et sémantiques d'autre part.

D'autres difficultés se situent *au niveau de l'évaluation* des performances des algorithmes d'appariement. Plusieurs protocoles peuvent être envisagés, mais quel que soit le protocole retenu, la difficulté essentielle se rencontre lorsque l'on essaie de porter un jugement sur la validité des appariements construits. On constate en effet que, par exemple, lorsque l'on soumet à plusieurs personnes une même paire de textes, et que l'on demande à ces personnes d'en effectuer l'appariement à la main, alors les résultats obtenus ne sont pas toujours les mêmes, notamment si l'appariement dont il s'agit est celui des mots. Autrement dit, l'opération d'appariement manuel ne semble pas être une opération facilement reproductible.

Comment négocier alors le problème de la reproductibilité ? Doit-on essayer de l'atteindre dans la perspective de l'appariement manuel des mots et des expressions notamment, ou doit-on engendrer au plan informatique plusieurs appariements potentiels, tous acceptables, pour simuler finalement la non reproductibilité observée au plan manuel ? La non reproductibilité deviendrait ainsi une propriété recherchée sur le plan informatique. Est-ce là une perspective originale et opératoire ? Si oui, alors comment y parvenir de façon non triviale ? Dans le cas présent, comment produire automatiquement plusieurs appariements de mots ou d'expressions concurrents ou cooccurrents, et cependant tous acceptables au regard de notre jugement subjectif mais néanmoins consensuel ? Comment ensuite évaluer un tel programme ? Le problème se pose sous un nouveau jour. Faut-il désormais construire plusieurs référentiels de façon manuelle ? Est-il envisageable de tous les construire ? Et dans tous les cas, comment comparer résultats automatiques et résultats manuels puisque sans doute l'identité stricte ne sera plus recherchée ici ? Les réponses ne sont nullement claires pour l'instant.

Si par contre l'on doit rechercher la reproductibilité de l'expérience linguistique manuelle pour faire qu'il n'y ait qu'un seul référentiel pour l'évaluation, alors dans quelle mesure peut-on définir les critères et les tests linguistiques qui rendraient cette reproductibilité possible ? A l'évidence, ils restent à élaborer.

Le calcul automatique des performances pose lui aussi problème. En effet, comment, au plan informatique, comparer entre eux deux appariements différents, c'est-à-dire deux paires de textes différemment appariés. En fait, le problème se pose surtout lorsque la paire traitée automatiquement n'est pas découpée de la même façon que la paire qui fait référence, c'est-à-dire celle dont l'appariement a été validé manuellement.

Enfin, l'évaluation des performances d'un programme d'appariement doit-elle être exprimée en termes d'*erreurs*, ou bien, ainsi que nous le pensons,

en termes de *bruit* et de *silence* ? Dans ce dernier cas, et s'agissant de comparer différents programmes d'appariement, comment comparer entre eux des couples de taux (bruit, silence) ? Car à l'exercice on s'aperçoit qu'à l'évidence il y a erreur et erreur, silence et silence. Autrement dit, ne doit-on pas introduire quelque notion de *qualité* dans la mesure de l'erreur, ou du bruit et du silence, et si oui, comment ?

## TRAITEMENT DES NOMS PROPRES

### *Le problème des orthographes multiples*

“ Les noms propres n'ont, dit-on, ni orthographe ni prononciation ”<sup>10</sup>. Là réside précisément la principale source des difficultés que l'on rencontre dans l'interrogation des banques de données textuelles et factuelles (annuaires électroniques, etc.). Ces difficultés se traduisent par ce qu'il est convenu d'appeler *silence* : le système ne retrouve pas les documents recherchés alors même qu'ils sont présents dans la base. La cause : c'est la liberté avec laquelle sont transcrits les noms propres, puisque dans ces conditions, souvent il n'y aura pas identité entre les orthographes telles qu'elles sont dans les documents de la base, et telles qu'elles apparaissent dans les questions, et donc pas de sélection. Les exemples sont connus : en Français, *Dupond, Dupont, ...* ; en Arabe : *Abderrazak, Abderazek, etc.*

Il est clair que pour les noms arabes, il y a lieu de considérer le problème sous deux facettes, selon que l'alphabet utilisé est l'alphabet arabe ou l'alphabet latin. Dans ce dernier cas, on peut avancer, a priori, que les difficultés seront sans doute plus grandes, puisqu'il y aura à vérifier davantage d'hypothèses : le nombre de transcriptions possibles ou, en tout cas observées d'un nom arabe en caractères latins, est sensiblement plus grand que celui consenti en caractères arabes.

L'alphabet d'une langue est en principe celui qui garantit la transcription graphique la plus proche de ce qui est prononcé. Le passage à un autre alphabet (autre que l'API, Alphabet Phonétique International) conduit à une transcription multiple d'un même phonème :

*Exemple* : la Fatha qui donne *e* ou *a* (*Fathi, Fethi*), ou la Kasra qui donne *Fathi* ou *Fathy*

Et inversement, à une transcription unique de phonèmes différents : *Samira*.

### *Le problème des erreurs*

Dans le paragraphe précédent c'est le problème de la transcription phonétique qui a été soulevé. Dans ce paragraphe, c'est celui des erreurs qui surviennent lors de la frappe du nom au clavier qui est soulevé. Les

conséquences sont les mêmes : du silence à la sortie du système. Alors que dans le premier cas on ne sait pas écrire le nom (ou on ne devine pas comment il est écrit dans la base), dans le deuxième cas on sait, mais on a fait une erreur qui se traduit par une altération de la graphie du nom. Par exemple : *Jaen* pour *Jean* ou *Moahmed* pour *Mohamed*.

### *Le problème de la translittération*

Cela est apparemment peu connu. En Tunisie, (mais peut-être est-ce aussi le cas en Algérie et au Maroc), les noms propres sur support informatique sont à l'heure actuelle transcrits en caractères latins (Compagnies d'assurances, Douanes, Police, Ministères et Administrations, etc.). Le problème de leur translittération en caractères arabes se pose donc. Or ce sont des centaines de milliers, voire des millions de noms propres qui sont déjà saisis. Doit-on les ressaisir manuellement en caractères arabes, ou doit-on essayer de les translittérer automatiquement ou de façon assistée ? C'est sans doute la seconde option qui doit l'emporter ; non pas uniquement du fait des problèmes que posent la première option (erreurs non systématiques, donc difficilement décelables, incohérences dues à la subjectivité des opérateurs humains, lenteur, etc.), car après tout on pourrait encore arguer qu'il s'agit là d'une opération ponctuelle. C'est qu'en fait le problème de la translittération des noms propres entre différents alphabets est général et permanent, et qu'en outre, avec le développement des échanges internationaux et la prolifération des banques de données, il ne se posera qu'avec plus d'acuité encore.

## APPLICATIONS

Pour finir cette présentation, nous décrivons dans cette dernière section quelques réalisations pratiques et expérimentales associées aux problèmes soulevés plus haut. Nous en montrons en particulier le potentiel opératoire dans une application d'indexation et de recherche d'information textuelles (système *El FARABI*).

**AFAAL** : est un programme qui permet la saisie, la correction, la mise à jour et la génération des formes augmentées (*maziid*) des verbes arabes. Ce programme gère la base de données verbales de l'arabe qui compte actuellement plus de 15000 entrées correspondant à environ 20 000 verbes arabes.

**TASRIF** : programme permettant la conjugaison automatique des verbes arabes. Ce programme fournit en outre pour chaque verbe ses noms d'action (*masdar*), noms d'agent et de patient associés, ainsi que la nature de la (ou les) racine(s) d'où il provient. L'ergonomie assez soignée de ce programme en font

un véritable outil pédagogique pour l'enseignement assisté par ordinateur de la morphologie verbale de l'arabe.

**LEXAR** : désigne un ensemble de dictionnaires orientés vers l'analyse morpho-grammaticale de l'arabe voyellé ou non. L'élément principal de cet ensemble est un double dictionnaire non voyellé/voyellé d'environ 1 000 000 d'entrées voyellées correspondant à 500 000 entrées non voyellées. Les programmes de consultation et de mise à jour sont là aussi d'ergonomie relativement soignée. Ces dictionnaires sont bien sûr orientés usage machine, mais leur usage homme s'avère également envisageable : vérification orthographique, détermination des formes canoniques pour une recherche dans un dictionnaire courant de la langue, etc.

**DIXAF** : est la première version d'un double dictionnaire électronique bilingue français  $\Leftrightarrow$  arabe, arabe  $\Leftrightarrow$  français d'environ 40 000 entrées.

**AMSAAR** : est un programme d'analyse morpho-grammaticale de l'arabe voyellé ou non. Ce programme, riche en fonctionnalités, permet aussi d'analyser des textes français ou anglais. Il présente en outre une autre fonctionnalité très utile : l'aide à la voyellation de l'arabe non voyellé ou partiellement voyellé.

**El FARABI** : du nom du projet européen qui lui a donné naissance (*Indexation interactive et interrogation multilingue de banques de données textuelles français - anglais - arabe ; English French Arabic Retrieval and Analysis of Bilingual Information*), est un système qui intègre la majeure partie des algorithmes et ressources linguistiques que chemin faisant nous avons accumulés dans une perspective documentaire. Les fonctionnalités de ce système sont nombreuses et nous croyons pouvoir dire innovantes. Innovantes car c'est actuellement le seul système issu de la recherche et sans équivalent au plan industriel, qui soit capable d'appréhender au moyen de fonctionnalités linguistiques avancées des corpus de textes déclinés en trois langues : français, anglais et surtout arabe. Les autres aspects innovants de ce système lui viennent des potentialités qu'il offre en matière d'indexation (interactivité, cumul, etc.) d'une part, et d'interrogation multilingue d'autre part. Interroger en arabe des banques de données textuelles en langue française par exemple, et inversement.

**SIBAWAYH** : est le nom donné à un projet naissant. L'idée est de confectionner une grammaire électronique interactive de l'arabe à caractère didactique et pédagogique.

## NOTES

1. B. Vauquois. *La traduction automatique à Grenoble*, Documents de linguistique quantitative, n°24, Dunod, Paris 1975.
2. A. Andreewsky, F. Debili, C. Fluhr. *Une propriété remarquable du lexique des langues naturelles et son utilisation dans la correction automatique des erreurs typographiques*. Note C.E.A. N-2067, Décembre 1978, p. 18.
3. A. Andreewsky, J.P. Binquet, F. Debili, C. Fluhr, Y. Hlal, J.S. Lienard, J.J. Mariani, B. Pouderoux. *Les dictionnaires en formes complètes et leur utilisation dans la transformation lexicale et syntaxique correcte de chaînes phonétiques*, journées d'étude sur la parole, mai-juin 1979, Groupe de communication parlée du GALF, p. 10.
4. Kimmo Koskenniemi. *Two-level morphology. A general computational model for word-form recognition and production*. University of Helsinki, 1983.  
Lauri Kartunen. *Constructing lexical transducers*, COLING 94, Kyoto, Japan 1994.
5. Atro VOUTILAINEN, *A syntax-based part-of-speech analyser*, Research Unit for Multilingual Language Technology, Finland. 7th conference of the European chapter of the Association for Computational Linguistics. 27-31/03/1995 University College, DUBLIN.
6. Jean Pierre CHANOD and Pasi TAPANAINEN, *Tagging French comparing statistical and a constraint-based method*, Rank Xerox Research Centre, Grenoble. 7th Conference of the European Chapter of the Association for Computational Linguistics. 27-31/03/1995 University College, DUBLIN.
7. Emna SOUISSI, *Etiquetage grammatical automatique de l'arabe écrit voyellé ou non*. Thèse en cours, Université Paris VII.
8. Hadhemi ACHOUR, *Contribution à l'étude du problème de la voyellation automatique de l'arabe*. Thèse en cours, Université Paris VII.
9. Fathi DEBILI, *L'appariement : quels problèmes ?* 1ères JST FRANCIL 1997, Journées Scientifiques et Techniques du Réseau Francophone de l'Ingénierie de la Langue de l'AUFELFUREF, Avignon, avril 1997.
10. Jean MOLINO, *Le nom propre dans la langue*, *Langages* n° 66, Larousse, Juin 1982.

FATHI DEBILI

◆ **Casablanca, fragments d'imaginaire. Textes et photographies**, Institut Français de Casablanca (présenté par Alain BOURDON et Didier FOLLÉAS), Casablanca, Ed. Eddif, 1997, (coffret de 12 livrets).

On aurait besoin d'*imaginaire* pour écrire Casablanca. Ville sans âme et sans histoire, elle aurait à se réinventer une histoire. D'ailleurs très peu d'auteurs se sont penchés sur elle, aujourd'hui métropole de cinq millions d'habitants (Miège, 1954 ; Ecochard, 1955 ; Adam, 1968 ; Ossman, 1994 ; Kaioua, 1997). Un projet d'A. Bourdon et de D. Folléas (auteur dans ce collectif de «Casa s'éveille») a réuni, par une double écriture en noire et blanc, des narrateurs et poètes (de langue française et arabe) et des photographes, autour d'un travail conjoint : Casablanca, comme «*fragments d'imaginaire*».

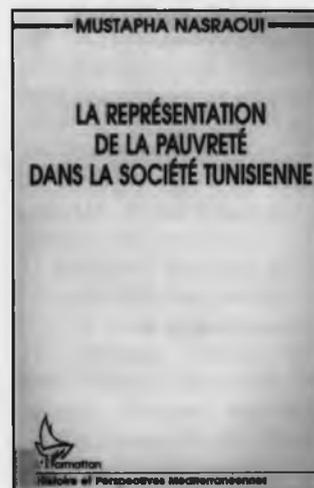


*Fragments*, parce que Casablanca ne se laisse pas saisir par une vision unitaire : à chaque parcours je m'aperçois que je me suis déplacé d'une île à une autre dit le poète M. Bennis. *Fragments*, parce qu'elle décèlerait un «imaginaire pluriel», de par l'hétérogénéité de ses représentations et de ses modes de vie. *Casablanca, fragments d'une mémoire dispersée* écrit M. Nissabouri en puisant dans les traces millénaires de la cité qui se dévoile, sous les

contrastes de la lumière floue, dans le regard de Lamia Naji. L'enjeu est de parcourir l'incohérence de l'espace urbain par ses territoires de signification forte : l'ancienne Médina, le centre-ville, le maîrif (M. Zaf-Zaf et de M. Derain), Sidi Abderrahman ou «L'île des femmes»; les Habous (dans l'itinéraire de A. Zrika et J. Marando) avec le derb Soltane, où Driss Charibi fait apparaître sa «Maison Blanche», lieu député du «Passé simple». C'est en effet par le passé - mémoire intime ou espace effacé - que ces écrivains regardent Casablanca. Le présent n'apparaît ici qu'instable et latent, presque sur le mode d'un temps absent, ou du présent inéluctable qu'est l'instant du déclenchement pour un photographe (Benabdesslam, Mahdaoui). Par ce livre, prise comme elle l'est entre un idéal fragile et rêvé - «*Casablanca, objet de mon désir*» (J.-M. Zurfluth et S. Guennoun), ou une posture d'objectivation à rebours - «*je me vois*» adolescent (T. Topin et M. Teuler), ou, par contre, une reconnaissance impossible - «*Toi, tu ne vois pas la ville. Tu es dedans*» (Y. Fadel), la ville est saisie comme espace de suspension du présent. Une interrogation d'El Khoury sur soi-même, par le biais du regard de l'autre, «*Qui sommes-nous pour ce monde blanc ?*», semble révéler, en négatif, le sens de cette précarité d'objectivation : l'instabilité existentielle du magma identitaire qui repose sur le fond de Casablanca.

◆ **NASRAOUI Mustapha, La représentation de la pauvreté dans la société tunisienne**, Paris, L'Harmattan, 1996, 226 p. (Histoire et perspectives méditerranéennes)

La pauvreté suscite dans les sciences sociales des approches qui, malgré leur diversité, ont en commun le souci de se démarquer des visions gestionnaires du phénomène. Ainsi, on peut mentionner la perspective privilégiée par la sociologie critique qui propose de comprendre les mécanismes de reproduction et de régulation de la pauvreté (B. Destremau) et l'approche *sensible* de P. Sansot qui tente de saisir la richesse des vécus (*Les gens de peu*, PUF, 1991). Le présent projet s'insère dans ce contexte avec pour ambition de restituer dans le cadre d'une étude psycho-sociologique l'image de



la pauvreté dans la population tunisienne et de comprendre les attitudes et les comportements des pauvres eux-mêmes.

Caractérisée par une culture homogène, la société tunisienne ne connaît pas de véritable fracture entre les pauvres et le reste de l'ensemble social. Il s'agirait plutôt de nuances qui distinguaient, à partir du même fond commun (l'arabité et l'islam), les représentations-valeurs des uns et des autres, les

pauvres introduisant *des pondérations et des manipulations afin de mieux affronter la précarité socio-économique*. Ainsi, les Tunisiens pauvres choisiraient dans leur culture les éléments leur permettant de mieux résister aux difficultés de leur situation. Ils seraient placés dans une situation de *marginalité participante*, désireux d'une intégration qui ne peut aller à son terme du fait de leur manque de moyens. Il est vrai, comme le souligne l'auteur, que *l'intérêt du pauvre pour le travail diminue avec l'âge*.

Échec de la société ou échec de l'individu, les opinions des non pauvres à l'égard de la pauvreté varient selon la catégorie socioprofessionnelle de l'enquête. Les salariés minimisent la responsabilité du pauvre tandis que les membres des professions indépendantes lui renvoient la responsabilité de sa situation. Cependant la réaction des Tunisiens à la vue des pauvres, au-delà de ces clivages, est majoritairement sentimentale. Mais si la pauvreté émeut, elle ne suscite pas d'action particulière, la pauvreté étant considérée comme fait naturel et nécessaire à l'harmonie de la société.

Au terme de ces analyses, il apparaît que si les pauvres forment une sous-culture, on ne peut parler à leur propos de classe sociale.

◆ **Benjamin STORA, Appelés en guerre d'Algérie**, Paris, Gallimard, 1997, 128p. (collection Découvertes, Histoire, 316)

*Amnésie apparente, prudence, réveil douloureux : il reste décidément difficile, aujourd'hui encore, d'évoquer l'Algérie.* Faisant fi de ce constat, Benjamin Stora poursuit son entreprise de «libération de la mémoire» en retraçant les *jours ordinaires* des jeunes appelés du contingent, cette «génération Djebel» précipitée malgré elle dans une guerre qui ne voulait pas dire son nom.

Cet ouvrage n'a pas pour ambition de relater, une fois de plus, les événements et les moments forts de la guerre d'Algérie. Tout au plus les chapitres consacrés au déroulement du conflit constituent-ils une toile de fond



destinée à mettre en perspective et en relief les acteurs de ce drame. Ce recueil se veut avant tout un témoignage sur les deux millions de jeunes soldats qui, de 1954 à 1962, se sont succédés en Algérie. De l'émouvant départ pour cette *aventure obligée* à la «quille» tant attendue, de la découverte d'un pays à la beauté sauvage et envoûtante à celle des horreurs commises dans le cadre de la «pacification» (tortures ou exécutions sommaires), de la torpeur

des nuits dans le maquis à celle de la pénombre des chambrées envahies par l'ennui et la solitude, de l'alcool à la violence des comportements, aucun aspect n'est passé sous silence de la vie des «Max» (noms que les soldats s'attribuaient entre eux) pendant ces dix-huit, vingt-sept ou trente mois.

Accordant une large place aux écrits des hommes du contingent (correspondances avec les familles ou témoignages *a posteriori*), le récit est agrémenté de nombreuses planches photographiques, aussi riches et variées les unes les autres. Les images des marches dans le Djebel, des visages d'appelés marqués par la peur et la fatigue, de la rencontre avec l'Orient et avec cet autre - algérien et musulman - «parlent» parfois bien davantage que les textes et commentaires historiques. A cette iconographie dense s'ajoutent différents témoignages ou extraits d'ouvrages concernant le départ des appelés de métropole, l'annonce de la mort d'un camarade ou l'engagement de ces musulmans «pro-français» désignés sous le vocable général de «harkis».

Enfin, il convient de saluer la publication d'un tel travail dans une collection «grand public» accessible à tous les profanes de cette période et qui, par la qualité de sa réalisation et la richesse des documents présentés, rend la lecture à la fois stimulante et agréable.

◆ **Samya EL MACHAT, Les États-Unis et l'Afrique du Nord "française"**, Paris, L'Harmattan, 1996, (Histoire et Perspectives Méditerranéennes)

**Tome 1** - Les États-Unis et le Maroc. Le choix stratégique - 1945-1956

**Tome 2** - Les États-Unis et la Tunisie. De l'ambiguïté à l'entente - 1945-1956

**Tome 3** - Les États-Unis et l'Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance - 1945-1962

**É**tudier les relations entre les États-Unis et les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie) depuis la Seconde Guerre Mondiale jusqu'aux indépendances, c'est avant tout relater l'histoire d'un *grand malentendu*. Celui existant, d'une part, entre les espoirs formulés par les nationalistes maghrébins à l'encontre d'une puissance incarnant l'idéologie anti-coloniale et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et une *politique américaine hésitante et empêtrée dans ses contradictions*.

Malentendu, d'autre part, entre ce rôle de champion de la lutte pour l'indépendance - hérité en grande partie de l'ère wilsonienne - et la volonté de ne pas se poser en rival de la France et de ne pas risquer de mettre en cause la solidité de l'alliance atlantique. L'ambiguïté de ce comportement se traduit néanmoins selon

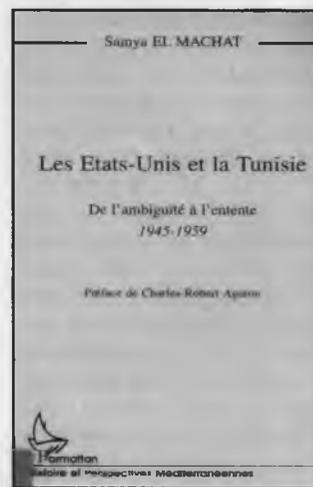
différentes modalités dans les trois pays d'Afrique du Nord.

Au Maroc, si l'influence étrangère qui se manifeste avec force, dès 1941-1942, dans le sens de l'anticolonialisme est celle des États-Unis, ces derniers considèrent avant tout la monarchie chérifienne comme un «porte-avions» et un relais pour les forces américaines et n'interviennent que pour sauvegarder leurs intérêts économiques.

D'abord hésitante et ambiguë, l'attitude américaine en Tunisie encouragea les mouvements nationaux et porta atteinte à l'influence dominante de la France. Cette politique conduisit les français à se sentir «lâchés» par leur allié américain.

En Algérie, un profond malaise affecta la politique des États-Unis : partagés entre le souci de régler la question algérienne et la volonté de ne pas donner le sentiment d'intervenir dans les affaires - «intérieures» - de la France, la puissance outre-Atlantique se heurtera inexorablement à ses propres contradictions.

Si l'absence d'une vision comparatiste est à regretter, ce travail a le grand mérite d'offrir une lecture complémentaire de l'histoire de la décolonisation de l'Afrique du Nord «française» grâce à la consultation des documents d'archives américaines, françaises, britanniques, maghrébines et onusiennes.



◆ **Franco-Arab Encounters**, Leon CARL BROWN, Matthew S. GORDON (Ed.), Beyrouth, Université Américaine de Beyrouth, 1996, 484 p.

Mélange de contributions d'auteurs européens, arabes et américains dédiée à la mémoire de David C. Gordon, cet ouvrage s'articule autour de la question de la confrontation - conflictuelle ou non - entre la France et les Arabes, et la manière dont celle-ci se traduit au travers des idiomes - français et arabes - de 1798 à nos jours. Il s'attache tout particulièrement à voir comment et dans quelle mesure les perceptions, images et mythes que l'on construit à l'égard de l'«Autre», depuis la rive opposée de la Méditerranée, structurent ou influencent la politique arabe de la France.



Organisés en sept sections, la majeure partie des textes se rapportent à la présence française au Maghreb (et notamment en Algérie) où son emprise s'est faite le plus longuement ressentir, au Liban et en Syrie où elle fut mandatée par la Sociétés des Nations et, enfin, en Egypte où son influence remonte à l'épopée napoléonienne de 1798.

L'image de Soi et de l'Autre au travers des articles satiriques du *Canard Enchaîné* (A. Douglas) et des mythes et «contre-mythes» coloniaux élaborés en Algérie (L. Addi), ainsi que les représentations véhiculées par les idéologies d'Ismail Urbain et de Frantz Fanon (E. Burke III) mettent en exergue le fossé séparant la politique coloniale française et les intellectuels métropolitains.

K. Salibi et D. Chevallier proposent quant à eux des études sur l'influence et la «rencontre» de la France avec le Liban moderne.

En se penchant respectivement sur le regard des colons français en Algérie et sur la communauté juive marocaine, J. Clancy-Smith et S. Miller soulignent l'importance de la féminité et de la masculinité dans les deux pays d'Afrique du Nord.

Enfin, la communication de S. Tlatli sur la connotation pesante de l'«immigré» à l'origine des difficultés d'insertion de la population maghrébine en France (S. Tlatli) et celle de G. Kepel sur l'évolution de la politique arabe de la France depuis les années 1950 figurent parmi les communications de ce riche et dense recueil dont la recension ne saurait rendre compte sans relever de la gageure.

◆ **Vivre dans l'Empire Ottoman : sociabilités et relations intercommunautaires (XVIIIÈME-XIXÈME SIÈCLES)**, François GEORGEON et Paul DUMONT (dir.), Paris, l'Harmattan, 1997, 348 p., (Histoire et Perspectives Méditerranéennes)

Cette étude collective d'anthropologie historique sur les «formes, lieux et réseaux de sociabilité» dans les provinces ottomanes (Balkans, Anatolie), s'inscrit dans le prolongement de l'ouvrage sur *les Villes ottomanes à la fin de l'Empire* édité, en 1992, par F. Geogreon et P. Dumont. Les auteurs partent, ici, du constat que les définitions de «la sociabilité», élaborées à partir des cultures occidentales (M. Agulhon, M. Weber), ne sont pas opérationnelles pour appréhender les manifestations de la vie collective d'une société plurielle et compartimentée. Ils ont donc engagé



leur recherche, non sous l'angle du statut des groupes ethnico-religieux, juxtaposés et semi-autonomes, mais de leurs pratiques sociales. Les «jeux d'acteurs», leurs mouvements dans l'espace (conversations, visites, divertissements, échanges intellectuels et ouvertures commerciales, etc.) seraient autant de manifestations «informelles», situées «au-delà du cadre familial» et «en deçà du fait associatif» ou de la fonction officielle des

individus. Un second postulat précise cette approche scientifique : la connaissance des relations intercommunautaires, dans le cadre des réformes entreprises par l'Etat ottoman, serait inséparable d'une étude globale des diverses sociabilités, comme de leurs permanences ou de leurs mutations dans la longue durée, du XVIIIème siècle jusqu'à la révolution jeune turque de 1908. Toutes ces formes d'organisation, quels que soient leurs objectifs, font l'objet d'une réflexion nouvelle sur le reclassement ou l'extension des sociabilités anciennes (confréries religieuses, fête du Ramadan) et sur la tendance à leur sécularisation (clubs sportifs, cercles culturels, partis politiques, activités philanthropiques). En dépit de la permanence des stratégies de type communautaire, les individus inventent des espaces qui transcendent la stricte délimitation des catégories ethniques et linguistiques, sociales et professionnelles. Dans ces lieux publics où les individus se côtoient, en particulier, durant le temps des fêtes religieuses, se nouent des relations intercommunautaires, non exemptes toutefois de tensions.

Contributions de : M. ANASTASSIADOU, M. COUROUCLI, F. GEORGEON, H.-L. KIESER, B. LORY, H. NAHUM, M.-C. SMYRNELYS, J. STRAUSS, I. TAMDOGAN-ABEL, S. TANILLI, A. TER MINASSIAN, A. YEROLYMPPOS, Th. ZARCONI.

◆ **Bruno Étienne (dir.), Série sur les religions en France aujourd'hui**, Paris, Hachette, 1997.

1. Jocelyne Césari, *Être musulman en France aujourd'hui*.
2. Michèle Bitton et Lionel Panafit, *Être juif en France aujourd'hui*.
3. Franck Frégosi et Sophie Sahakian, *Être catholique en France aujourd'hui*.
4. Bruno Étienne et Raphaël Liogier, *Être bouddhiste en France aujourd'hui*.
5. Jeanne-Hélène Kaltenbach, *Être protestant en France aujourd'hui*.

**A** l'initiative du professeur Bruno Étienne (Institut Universitaire de France), cette série de cinq ouvrages sur les religions dans la société française d'aujourd'hui procède d'une réflexion collective menée



pendant cinq ans au sein de l'Observatoire du Religieux. Sa réalisation repose sur un travail d'enquête approfondie et sur les débats contradictoires qui ont animé la vie de l'Observatoire et donné à l'IEP d'Aix-en-Provence ses lettres de noblesse dans le champ de la sociologie religieuse comparée. Elle relève également d'une démarche scientifique modeste, néanmoins pertinente : faire accéder un lectorat large à des travaux universitaires qui,

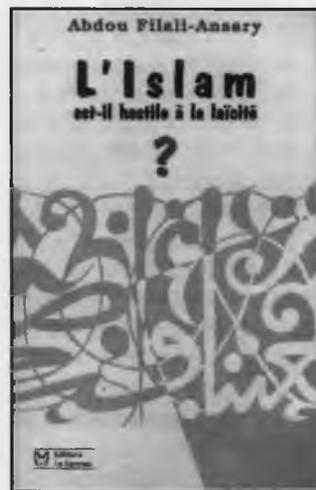
pour la plupart, ont été conduits par d'anciens étudiants du professeur Étienne. On doit saluer la qualité et la simplicité d'écriture des ouvrages composant la série qui nous font sortir des sentiers battus de l'académisme : *notre projet consiste simplement à produire un état des lieux, qui permette à chacun de constater les faits et peut-être de vérifier là où il en est lui-même*. Le choix de cette posture ne signifie pas pour autant que les auteurs cèdent facilement aux sirènes du langage médiatique et aux thèmes accrocheurs. *Il ne s'agit donc en rien d'un retour du religieux : bien au contraire, ces mouvements pointent un vide, voire un déficit politique et moral massif et cruel...*

La série défend une perspective résolument comparatiste afin de mieux saisir les enjeux d'une société française qui, malgré les discours d'homogénéisation républicaine et nationaliste, est devenue à la fois pluriethnique et pluriconfessionnelle. Aussi est-il nécessaire de dépasser les débats fantasmatiques et univoques sur l'islam en France qui ont fait les beaux jours des couvertures d'hebdomadaires à grand tirage pour prendre conscience de ce passage d'une *France moniste* à une *France plurielle*.

On appréciera, enfin, l'originalité des documents sur l'état des religions publiés en annexes des ouvrages de la série.

◆ **Abdou FILALI-ANSARY, L'islam est-il hostile à la laïcité ?** Casablanca, Le Fennec, 1997, 160 p.

**L'** *Islam est-il hostile à la laïcité ?* est le premier titre d'une collection qui, à l'enseigne d'"Islam et humanisme", se propose de contribuer à briser les liens entre religion et violence et à permettre l'éclosion d'une nouvelle identité culturelle enracinée dans l'héritage islamique et ouverte à la modernité. Pour partie la reprise du texte introductif dans sa traduction française de *L'islam et les fondements du pouvoir* (Ali Abderraziq), l'ouvrage d'Abdou Filali-Ansary se présente tout à la fois comme le «manifeste» de la collection et comme un programme de travail dont l'ambition, reprenant le projet d'Ali Abderraziq lui-même, n'est rien moins que de fonder - ou refonder ? - *la laïcité de l'intérieur* de la tradition et de l'univers de sens islamiques. Ce qui



implique, d'abord, un travail de clarification conceptuelle visant à faire la part des choses entre le(s) discours des acteurs et les reprises critiques dont celui-ci fait l'objet. **A commencer par le malentendu "terminologique" qui a marqué l'introduction du débat sur la laïcité en confondant sécularisme, mode de présence/absence du référent religieux dans la sphère mondaine et des intérêts mondains dans la sphère religieuse - laïcité, "notion typiquement**

française qui semble n'avoir pas d'équivalent dans les autres langues européennes", et qui désigne la séparation organisée de l'État et des Églises, et *laïcisme*, attitude politico-philosophique qui s'assigne pour objectif cette séparation. Clarification du rapport à l'histoire et du "travail de la conscience historique, visant à mettre à jour la généalogie des formes de pouvoir dans lesquelles va émerger le débat sur la "laïcité" - ce que A. Filali Ansary désigne comme le "compromis médiéval", forme d'organisation par quoi la société s'est donnée "une aire d'autonomie vis-à-vis du pouvoir politique, au moment même où elle renonçait à le contrôler effectivement". Clarification du projet de refondation d'un lien social-politique spécifiquement musulman, par quoi cet ouvrage s'inscrit dans un courant "d'attitudes et de projets qui cherchent à retrouver le sens premier de la religion islamique, par-delà les formulations qui lui ont été données dans l'histoire des sociétés anciennes et médiévales". De ce point de vue, le "détour" par l'oeuvre de Ali Abderraziq est d'autant plus pertinent que, au-delà de la formule politique de l'islam - "le Prophète était-il un roi ?" - c'est bien la question de la modernité elle-même que pose le nouveau Traité décisif du 'âlim égyptien : non pas ce qu'est la modernité, mais quelle modernité les sociétés musulmanes désirent-elles pour elles-mêmes.

■ **LE MONDE ARABE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE(MARS)**  
N° 7 - Automne 1996-Hiver 1997

*La Nouvelle Histoire face au Monde Arabe*

Dans cette livraison, M.A.R.S. a choisi de tendre le miroir de la Nouvelle Histoire à la connaissance du monde arabe à travers sept entretiens menés par H. Arfaoui : auto-portraits de deux historiens du monde arabe (L. Valensi et H. Jäit), interviews de quatre membres de la rédaction des *Annales* (J. Dakhli, J. Le Goff, M. Ferro, J. Revel) et entretien avec F. Dosse, auteur de *L'histoire en miettes*.

Les deux premiers témoignages retracent deux itinéraires qui se sont croisés à plusieurs reprises, les étapes de formation, de choix de carrière et d'exercice de la profession d'historien dans une période de grands changements institutionnels, idéologiques et politiques (fin de la décolonisation). Au-delà de leurs divergences, les deux historiens se rencontrent dans le constat du peu de visibilité (lisibilité ?) de la connaissance scientifique du monde arabe et musulman et déplorent la place réduite réservée aux seuls spécialistes de cette aire dans le domaine des sciences humaines et sociales. Partant de la vocation généraliste des *Annales*, J. Dakhli confirme, à son tour, l'effet d'opacité du domaine arabo-musulman. Selon elle, par des approches comparatistes et par un effort pour dépasser les préalables techniques et les implications inhérentes à chaque domaine, on peut espérer porter le débat sur la spécificité du monde arabe et contrebaler la propension à cantonner les travaux sur le monde arabe aux seuls arabisants et orientalistes.

Représentants de la *Nouvelle Histoire*, J. Le Goff et J. Revel donnent la mesure de l'évolution de la discipline historique en France et la place des *Annales* comme vecteur et emblème d'une mutation qui a dépassé, depuis les années trente, le cadre hexagonal où elle est née. Le premier rappelle notamment les contacts qui existaient à l'époque médiévale entre les intellectuels des deux rives et prône une histoire «solidaire» au présent.

Le genre de l'entretien illustre ici une mosaïque d'opinions sollicitées par un même interlocuteur autour de la question - urgente et importante - de l'apport de la science sociale arabe et musulmane à la science en règle générale.

INSTITUT DU MONDE ARABE  
1, rue des Fossés-St-Bernard - 75005 Paris

■ **MONDE ARABE MAGHREB-MACHREK**  
N° 155 - janvier-mars 1997

*Yémen : l'Etat face à la démocratie*

La guerre inter-yéménite de 1994 a consacré le rattachement - illégal - de toutes les régions à l'emprise d'un seul appareil d'Etat (implanté à Sanaa) et a encouragé l'émergence de nouveaux acteurs locaux qui, tous, tentent de prendre part au jeu politique à travers un dialogue démocratique. A cette situation singulière (le Yémen est la seule république et le seul système politique en voie de démocratisation de la région), se greffent de nombreux paradoxes. D'une part, la dynamique unitaire de ce pays repose, en grande partie, sur la reconnaissance et le respect d'une large autonomie accordée aux forces locales, tribales et régionalistes, ainsi que sur un savant, instable et périlleux jeu d'alliances et d'équilibres. D'autre part, l'expérience démocratique que la république yéménite a amorcé en 1990 a comme particularité de coexister avec une structure sociale traditionnelle, marquée par l'empreinte du tribalisme. Ainsi, *la tribu est dans l'Etat et celui-ci, pour survivre, doit lui garantir, à elle ou du moins à ses représentants les plus puissants, de larges parts d'autonomie*.

Afin de saisir ces contradictions et d'explicitier les enjeux qui sous-tendent l'évolution socio-économique de ce pays, la revue *Maghreb-Maghrek* consacre, pour la première fois, un numéro entier au Yémen. L'ensemble des contributions entend ainsi poser des jalons d'explications par la mise à jour de conflits essentiels révélant les rapports de force et les stratégies des acteurs concernés et impliqués.

Les éclairages sur la création et l'intégration à l'économie yéménite de banques islamiques (M. A. al-Saqqaf), la spécificité du domaine foncier à Aden et les réponses inadéquates de l'Etat (E. Mercier), la montée du parti islamiste *al-Islâh* - au travers du prisme classique de l'islamisation du système éducatif (F. Mermier), la dimension politique du plan d'ajustement structurel (R. Detalle), les tensions et les enjeux sociaux, politiques et économiques régionaux (M. Lavergne) contribuent ainsi à baliser un terrain méconnu et en constante recomposition.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE  
29 quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

■ **ORIENTE MODERNO**  
Année XV (LXXVI), n°1 - 1997

Fidèle à sa ligne rédactionnelle, la revue italienne propose, dans sa dernière livraison, une série de travaux d'une grande diversité. Parmi ceux-ci figurent notamment deux études historiques sur l'Empire Ottoman, l'une portant sur un aspect du code du commerce maritime ottoman (F. Nunè), l'autre sur une carte de Buda datant de 1096 h. - 1685 (M. Pisto). F. Cresti présente quant à lui une foisonnante bibliographie historique des principaux travaux italiens effectués sur les villes de l'aire arabo-musulmane, essentiellement celles qui furent un temps sous administration coloniale (en Libye par exemple), et celles où les intérêts italiens - financiers, économiques et industriels - furent relativement importants (telles la Tunisie, l'Algérie, ou encore la Péninsule Arabique).

S'interrogeant sur les différentes modalités d'appréhension de la notion d'intérêt au regard du droit islamique, des contingences économiques contemporaines et des modèles normatifs européens, G. M. Piccinelli montre que les droits et les corpus jurisprudentiels tunisiens et marocains privilégient une approche plus pragmatique que la plupart des autres pays musulmans. Cependant, si le droit tunisien a incorporé des textes assez clairs en la matière, en revanche, au Maroc, il est bien plus question d'accommodements entre impératifs religieux et nécessités concrètes. Dans les deux cas toutefois, il relève d'une orientation commune qui dépend plus ou moins des modèles normatifs européens. Trois contributions traitent enfin respectivement de la question - brûlante ces temps-ci - des Kurdes et de l'Etat national (M. Galletti), de la réforme de la langue et de sa place dans la politique culturelle de la République Islamique d'Iran (M. Polimeno), et de la figure mythique de Sandokan, le célèbre corsaire de Malaisie (B. M. Gerlich).

ORIENTE MODERNO  
Istituto per l'Oriente C. A. NALLINO  
Via A. Caroncini 19 - 00197 Rome

## ■ LES CAHIERS D'URBAMA

N° 13 - 1997

Les usages des catégories spatiales «privé» et «public» ont conduit à «substantifier» des notions qualitatives dont la pertinence se joue davantage dans les multiples négociations qui par transitions successives font passer du privé au public que dans une définition *a priori* de leurs contenus selon des critères juridiques (approche fonctionnaliste) ou au regard de considérations civilisationnelles (approche culturaliste). En s'attachant à montrer les *variations spatiales du privé et du public à travers les exemples de Ben M'sik et de hay Moulay Rachid à Casablanca*, A. Arraf développe une approche plus dynamique des divisions de l'espace dans deux configurations urbaines différentes, le bidonville et le lotissement. C'est, en effet, dans sa relation aux «pratiques d'habiter» que prend sens l'articulation spatiale public/privé dont les variations renvoient à différentes constructions identitaires.

Sur un terrain similaire, M. Zouiten analyse la manière dont se maintiennent les liens avec la parenté restée dans le milieu d'origine et les nombreux échanges qui l'accompagnent et facilitent l'insertion urbaine des immigrants ruraux. B. Destremau, au terme d'une longue analyse autour de la thématique de *pauvres et pauvreté en Afrique du Nord-Moyen-Orient*, construit un projet de recherche en rupture avec les visions véhiculées par les gouvernements et les organisations internationales. C'est sur le terrain de la reproduction et de la régulation de la pauvreté qu'elle propose d'axer les orientations de recherche.

Les résumés des thèses d'Anne-Marie Frérot (*La perception de l'espace en Adrar de Mauritanie*), de Jean-Marie Miossec (*Le tourisme en Tunisie, un pays en développement dans l'espace touristique international*), de Dominique Rohard (*Le centre ville du Caire : émergence d'un centre d'affaire dans un cadre hérité*) et de Jacques Seguin (*L'Égypte et l'Arabie Saoudite, système, réseaux et interfaces autour de la mer rouge septentrionale*) viennent enfin clore ce volume.

LES CAHIERS D'URBAMA  
Université François Rabelais  
«Site Loire»  
B.P. 7521 - 37075 Tours Cedex 2

■ ANNALES MAROCAINES  
D'ÉCONOMIE

N° 17, automne 1997

*Monnaie, finance et développement*

Ce numéro s'inscrit dans la problématique générale de la synchronisation entre les dynamiques financières et réelles dans les pays en voie de développement (PVD). Les auteurs partent du constat que ce champ d'investigation n'a pas encore été suffisamment exploré dans le cadre des théories du développement, dans lesquelles la finance n'a jamais été considérée comme un facteur pouvant favoriser ou entraver un processus de développement. Les rares travaux ne faisant pas l'impasse sur cette relation n'essaient pas de déterminer le sens de la causalité. Les auteurs de ce numéro tentent de suggérer des pistes de recherche, ou de lancer la réflexion dans ce domaine. Cette tâche apparaît urgente dans le contexte actuel de globalisation et de mondialisation qui semble marginaliser encore plus les économies africaines.

Centrées sur les pays du Maghreb, les contributions s'articulent autour de trois axes. Le premier est le dualisme financier dans les PVD et la nécessaire prise en compte, par les autorités monétaires, du secteur financier informel qui naît de l'incapacité de l'institution bancaire à répondre aux attentes de tous les agents économiques. Le deuxième point concerne l'ajustement structurel et la libéralisation financière ; celle-ci avait pour objectif d'augmenter l'efficacité des systèmes financiers afin de favoriser la croissance, et si l'on insiste généralement sur ses effets bénéfiques, on souligne rarement les difficultés qu'elle peut générer. Le troisième axe s'intéresse à l'émergence des marchés financiers dans les PVD. Le problème fondamental est de savoir dans quelles mesures ces derniers, naissants, favorisent la croissance compte-tenu des risques qui leur sont associés.

Cette livraison ne présente toutefois pas trois parties correspondant aux trois points développés ci-dessus. Ceci reflète l'imbrication très forte entre ces questions, qui ne peuvent qu'être difficilement traitées de manière dissociée. Mais ce numéro des *Annales Marocaines d'Économie* reste fort cohérent en ce qu'il soulève des questions encore ignorées en économie du développement.

ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES  
MAROCAINS  
Bd Moulay Slimane  
Résidence Moulay Ismaïl, Appt. 4  
Imm. B - Rabat

## ■ HERMÈS

N° 20, 1996

*Toutes les pratiques culturelles se valent-elles ?*

*Qu'y a-t-il de français dans la culture française ?* C'est par cette interrogation centrale que s'ouvre cette livraison coordonnée par J.P. Sylvestre. Les contributions se proposent d'analyser les conditions de création, de diffusion et d'institution culturelle dans la France de la Vème République selon un double prisme : par l'analyse, d'une part, du relativisme culturel, que les courants esthétiques et philosophiques post-modernistes encouragent et développent. Par un parti-pris bourdieuvien, d'autre part, et par un effort à la fois de déconstruction du procès de *distinction* entre pratiques quotidiennes et invention esthétique, intellectuelle et artistiques ; et d'interprétation du rôle de l'*habitus* dans la reconnaissance des pratiques culturelles. Autrement dit, celles-ci sont appréhendées essentiellement à partir d'une critique de leur fonctionnalité, de leur capacité à générer des interactions au sein du corps social.

Trois registres d'observation sont pour cela sollicités : *l'action culturelle*, conduite en particulier par l'État ; *les pratiques culturelles*, distinctives ; et la *hiérarchisation* des valeurs culturelles. Hormis deux axes d'investigation sur l'importance des *habitus sociaux* et sur les problématiques suscitées par le relativisme culturel du point de vue philosophique, l'ouvrage propose deux autres champs de réflexion. Le premier met en question les politiques publiques en matière culturelle : la mise en place et l'évolution, en France, d'une administration culturelle montre les limites, les contradictions et les paradoxes de ses ambitions (notamment quand il s'agit «démocratiser» la culture). Parallèlement, les auteurs interrogent les mutations de l'usage des musées et de la notion de «patrimoine». La nature des choix opérés relève d'un renforcement, dans certaines limites, de l'idée de pluralisme culturel.

*Toutes les pratiques culturelles se valent-elles ?* Situait historiquement et socialement la production culturelle, ce numéro se propose néanmoins d'établir les *conditions de communication entre les cultures au-delà de leurs spécificités historiques et vernaculaires*.

HERMÈS  
CNRS, 27, rue Damesme, F-75015 Paris

## CENTRE DU DÉPÔT D'ARCHIVES LIBYENNES DAR AL-MAHFUZAT AL-TARIKHIYA

Direction des Antiquités, Seraya al-Hamra, Tripoli,  
Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire  
Socialiste Tel: 40166/ Fax: 30392

Responsable du service archéologique :

Ali AL-KHADOURI

Responsable de la bibliothèque :

Mohamed AL-ARIBI

La citadelle et les murailles du *Serayat al-Hamra* qui protégeaient la ville de Tripoli, abritent aujourd'hui, hormis un grand musée, le centre le plus important d'archives du pays. Dépendant de la Direction des Antiquités (*Maslahat al-Athâr*), il offre aux chercheurs et aux étudiants (sous réserve d'une autorisation auprès de la direction) la possibilité de travailler soit dans sa bibliothèque (spécialisée principalement en histoire arabo-musulmane), soit dans sa cartothèque (très fournie pour le territoire national), soit aux archives. Ces dernières sont très nombreuses et diverses. Même s'ils ne recouvrent pas la totalité des archives conservées, des inventaires plus ou moins récents guident la recherche.

Les archives pouvant être consultées sont des documents écrits en plusieurs langues. La plus usitée est l'arabe pour les documents de la première période ottomane (de 1511 jusqu'en 1835). Après cette date et jusqu'à l'arrivée des Italiens (1911), elles sont le plus souvent rédigées en turc ottoman. Se trouvent principalement concernées les correspondances du gouverneur avec, d'une part, les chefs des tribus et les fonctionnaires du pays et, d'autre part, avec les diverses administrations de l'Empire Ottoman (firmans, registres des impôts, mouvements du port de Tripoli...). Ce dépôt renferme également un grand fonds de *waqfs* émanant du tribunal religieux dont une partie a été répertoriée et classée en fonction du fondateur, du numéro de registre et de la date de fondation.

Il existe, en outre, une correspondance consulaire très importante constituée de milliers de dossiers des pays présents à Tripoli depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, tels que la France, la Toscane, l'Espagne, la Sicile, la Hollande, l'Autriche, la Suède, l'Allemagne, l'Angleterre, Malte...

La Direction des Antiquités propose ponctuellement des publications et organise par ailleurs des conférences dont les sujets sont aussi variés que les recherches que suscitent les documents présents dans cette citadelle.

## دار المحفوظات التاريخية الليبية

مصلحة الآثار، السراية الحمراء بطرابلس الغرب،  
الجمهورية العربية الليبية الشعبية الاشتراكية العظمى.

الهاتف : 40166/الفاكس : 30392

رئيس مصلحة الآثار : علي الخادوري

رئيس المكتبة : محمد العريبي

تحتضن قلعة السراية الحمراء وسورها بمدينة طرابلس متحفا ودارا للمحفوظات التاريخية، وهي تتبع إداريا مصلحة الآثار. وتقدم للطلبة وللباحثين الذين يحصلون على رخص مسبقة عديد الخدمات. فهي تمكنهم من الإطلاع على مصنفات المكتبة التي تتعلق أساسا بالتاريخ العربي الإسلامي وعلى خزينة الخرائط والأرشيف. ويمكن للباحث في دار المحفوظات أن يستعين بدليل يخص جزءا كبيرا من هذه المصنفات.

كتبت هذه المحفوظات التاريخية بلغات متعددة، وكادت اللغة العربية هي الأكثر استعمالا بالنسبة إلى أرشيف الفترة الأولى من العهد العثماني (أي من سنة 1511 إلى سنة 1835)، أمّا اللغة التركية العثمانية فتخص العهد العثماني الثاني الذي يمتد من سنة 1835 إلى سنة 1911 تاريخ دخول الإستعمار الإيطالي إلى ليبيا. ويتضمن أرشيف هذه الفترة الأخيرة مجموعة كبيرة من الوثائق الصادرة من الولاية والموجهة إلى شيوخ القبائل وغيرهم من موظفي الدولة في الولاية وفي مناطق أخرى داخل الإمبراطورية العثمانية مثل الفرمانات والدفاتر الجبائية وكذلك الوثائق التي تتعلق بنشاط ميناء طرابلس...

ونجد كذلك ضمن هذه المحفوظات تاريخية عددا كبيرا من الوقفيات الصادرة عن المحكمة الشرعية. وقد رتب حسب أسماء مؤسسيها وأرقامها الترتيبية في الدفاتر التي تحويها وكذلك حسب تاريخ تأسيسها.

وتمثل المراسلات القنصلية رصيذا وثائقيا هاما. وهي محفوظة في ملفات تخص كل واحدة منها دولة من الدول الممثلة في طرابلس منذ القرن الثامن عشر مثل فرنسا والنمسا والسويد وألمانيا وأنجلترا ومالطة وغيرها...

وتقوم مصلحة الآثار من حين إلى آخر بنشر بعض المؤلفات وتنظيم محاضرات حول المواضيع المختلفة التي تثيرها المحفوظات التاريخية.

- **23 avril TUNIS**  
**Langage, expériences et représentations de la génération Rai algérienne**  
Conférence organisée par le Centre d'Études Maghrébines à Tunis (CEMAT)  
Coordination : CEMAT  
Impasse Menabrea  
19 bis, rue d'Angleterre  
BP 404  
1049 Tunis Hached  
Tél. 326 219  
Fax. 328 378
- **25-26 avril RABAT**  
**Charles-André JULIEN et le Maghreb**  
Colloque international organisé par le Groupe d'Études et de Recherches sur le Maroc et le Monde Extérieur (GERMME) et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Université Mohamed V)  
Coordination : J. BAIDA  
3, rue Ibn Batouta  
BP. 1040  
Rabat  
Tél. 212 7 77 18 73/77 18 93  
Fax. 212 7 77 20 68
- **28 avril TUNIS**  
**La politique méditerranéenne de la France**  
Rencontre organisée par l'Association des Etudes Internationales  
Coordination : AEI  
BP 156  
1012 Tunis  
Tél. 791 663  
Fax. 796 593
- **5-9 mai TUNIS**  
**L'ISSN au service de l'information**  
Séminaire organisé par la B.N. de Tunis, la BIEF et le Centre International de l'ISSN  
Coordination : Bibliothèque Nationale  
20, Souk el Attarine  
1008 Tunis  
Tél. 342 700
- **6 mai TUNIS**  
**Le miroir trouble : le mariage mixte chez Albert MEMMI**  
Conférence organisée par le Centre d'Études Maghrébines à Tunis (CEMAT)  
Coordination : CEMAT  
Impasse Menabrea  
19 bis, rue d'Angleterre  
BP 404  
1049 Tunis Hached  
Tél. 326 219  
Fax. 328 378
- **6-7 mai TUNIS**  
**La loi du 17 avril 1995 sur le redressement des entreprises en difficulté: des nécessités économiques aux problèmes juridiques**  
Colloque organisé par la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, l'Université de Toulouse I et l'Association de Promotion des Etudes Juridiques  
Coordination : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
14, rue Hédi Karray  
Tél. 766 919  
Fax. 717 255
- **7 mai TUNIS**  
**États des recherches socio-historiques sur les villes du Maghreb**  
Séminaire transdisciplinaire sur la ville et l'urbain (URBASCOPIE)  
Conférence-débat organisée par l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU)  
Intervention : René GALISSOT  
Coordination : Moncef BEN SLIMANE  
16, rue Mikhaïl Noaïma  
1005 El Omrane  
Tél. 891 333  
Fax. 571 861
- **7 mai TUNIS**  
**Populismes du Tiers-Monde**  
Présentation du livre de René GALISSOT  
Coordination : IRMC  
20, rue Mohamed-Ali  
Tahar  
1002 Tunis Mutuelleville  
Tél. 796 722  
Fax. 797 376
- **8 mai RABAT**  
**Sens de la justice et organisation**  
Conférence organisée par le Département des Sciences Économiques de l'Université Mohamed V et l'IRMC-Rabat  
Coordination : IRMC  
1, rue Annaba  
Rabat  
Tél. 212 7 76 96 40/41  
Fax. 212 7 76 89 39
- **9 mai RABAT**  
**Le nouvel esprit du capitalisme**  
Conférence organisée par le Département des Sciences Économiques de l'Université Mohamed V et l'IRMC-Rabat  
Coordination : IRMC  
1, rue Annaba  
Rabat  
Tél. 212 7 76 96 40/41  
Fax. 212 7 76 89 39
- **9-10 mai RABAT**  
**L'entreprise marocaine face aux nouveaux défis**  
Colloque organisé par l'Association des Economistes Marocains  
Coordination : Association des Economistes Marocains  
Résidence Moulay Slimane  
Immeuble B Appt 4  
Rabat  
Tél. et Fax 212 7 72 66 74
- **9-10 mai BARCELONE**  
**Estabilidad y conflictos en el Mediterraneo**  
Séminaire organisé par le CIDOB  
Coordination : Fundació CIDOB  
Elisabets, 12  
08001 Barcelona  
Tél. 302 64 95  
Fax. 302 21 18
- **14 mai TUNIS**  
**Acteurs et territoires dans l'analyse des politiques publiques**  
Séminaire Jeux d'acteurs et variations d'échelles. Effets de mode, effets de connaissance organisé par l'IRMC  
Intervention : Patrice DURAN  
Coordination : IRMC  
20, rue Mohamed-Ali
- **14 mai TUNIS**  
**La ville et l'ingénierie : de l'équipement à l'autonomie durable**  
Séminaire transdisciplinaire sur la ville et l'urbain (URBASCOPIE)  
Conférence-débat organisée par l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU)  
Intervention : Serge THIBAUT  
Coordination : Moncef BEN SLIMANE  
16, rue Mikhaïl Noaïma  
1005 El Omrane  
Tél. 891 333  
Fax. 571 861
- **14-17 mai AIX-EN-PROVENCE**  
**L'anthropologie et la Méditerranée : unité, diversité et perspectives**  
Colloque organisé par l'Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative (IDEMEC)  
Coordination : IDEMEC  
Université de Provence  
29, avenue Robert Schuman  
13621 Aix-en-Provence  
Tél. 33 (04) 42 95 32 64  
Fax. 33 (04) 42 20 74 15
- **21 mai TUNIS**  
**Face à la ville et à l'urbain**  
Séminaire transdisciplinaire sur la ville et l'urbain (URBASCOPIE)  
Conférence-débat organisée par l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU)  
Intervention : Thierry PAQUOT  
Coordination : Moncef BEN SLIMANE  
16, rue Mikhaïl Noaïma  
1005 El Omrane  
Tél. 891 333  
Fax. 571 861
- **23 mai TUNIS**  
**Planification urbaine, décentralisation et financement du développement local**  
Séminaire
- Tahar  
1002 Tunis Mutuelleville  
Tél. 796 722  
Fax. 797 376

transdisciplinaire sur la ville et l'urbain (URBASCOPIE) Conférence-débat organisée par l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) Intervention : René GALISSOT Coordination : Moncef BEN SLIMANE 16, rue Mikhaïl Noaïma 1005 El Omrane Tél. 891 333 Fax. 571 861

■ **28 mai TUNIS**  
**Villes et transports au Maghreb**

Séminaire transdisciplinaire sur la ville et l'urbain (URBASCOPIE) Conférence-débat organisée par l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) Intervention : Chantal CHANSON-JABEUR Coordination : Moncef BEN SLIMANE 16, rue Mikhaïl Noaïma 1005 El Omrane Tél. 891 333 Fax. 571 861

■ **29-30 mai PARIS**  
**Médiations et Mimesis**

Colloque organisé par le CELSA, Ecole des Hautes Etudes en Sciences de l'Information et de la Communication et le Laboratoire Communication et Politique (CNRS) Coordination : Susan OSSMAN et Dominique KOHLER CELSA 77, rue de Villiers 92523 Neuilly sur Seine Tél. (1) 46 43 76 34

■ **2 juin TUNIS**  
**Le Moyen-Orient et le choc des civilisations**

Conférence organisée par l'Association des Etudes Internationales Coordination : AEI BP. 156 1012 Belvédère Tél. 791 663 Fax. 796 593

■ **3 juin TUNIS**  
**Le carrefour de la résistance : la revue**

**Fontaine à Alger**

Rencontre organisée par le CEMAT en collaboration avec l'ISHMN Intervention : Amy SMILEY Coordination : CEMAT Impasse Menabrea 19 bis, rue d'Angleterre BP 404 1049 Tunis Hached Tél. 326 219 Fax. 328 378

■ **5-7 juin PARIS**  
**La sociologie musulmane de Robert MONTAGNE**

Colloque organisé par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Centre d'Histoire Sociale de l'Islam Méditerranéen) avec le soutien du Collège de France Coordination : EHESS 54 Boulevard Raspail 75006 Paris Tél. (1) 49 54 23 79/23 78 Fax. (1) 49 54 26 92

■ **6-7 juin LILLE**  
**La politique clientélaire**

Colloque organisé par le CRAPS IFRESI-CNRS (URA 1267) Université de Lille II avec la collaboration du CEPPEL CNRS (URA 1267) Université de Montpellier et le soutien du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais Coordination : CEPPEL (Montpellier), CRAPS (Lille)

■ **13 juin TUNIS**  
**The commodity of tourism in Tunisia : reflections on a crisis of mass production**

Conférence organisée par le CEMAT Intervention : Waleed HAZBUN Coordination : CEMAT Impasse Menabrea 19 bis, rue d'Angleterre BP 404 1049 Tunis Hached Tél. 326 219 Fax. 328 378

■ **15-21 juin HAMMAMET**  
**Le Maghreb à la croisée**

**des cultures**

Colloque international organisé et coordonné par Hédi ABDEL-JAOUAD Tél. 747 888 Fax. 789 313

■ **15-24 juillet MONTPELLIER**

**Le livre en Méditerranée: écrire, traduire, éditer, diffuser.**

Université méditerranéenne d'été (UMET 97) Coordination : Comité d'organisation UMET 97 c/o CIHEAM/IAM 3191, route de Mende BP 5056 34033 Montpellier Cedex 1 Tél. 04 67 04 60 69/04 67 60 21 Fax. 04 67 54 25 27

■ **18 juin TUNIS**  
**Développement et environnement : l'exemple du Caire**

Conférence organisée par le CEMAT Intervention : Nicholas HOPKINS Coordination : CEMAT Impasse Menabrea 19 bis, rue d'Angleterre BP 404 1049 Tunis Hached Tél. 326 219 Fax. 328 378

■ **Octobre FLORENCE**

AFEMAM-SeSaMO Coordination : Mme PETRICIOLI SeSaMO c/o Dip. di Studi sullo Stato Via Laura 48 50122 Firenze Fax. 39 55 23 45 486

■ **11-12 novembre ALGER**  
**Société algérienne et pratiques sociologiques**

Colloque national organisé par l'Institut de sociologie, Université d'Alger Coordination : Institut de sociologie Rue Djamel Eddine El Afghani Bouzareah Tél et Fax 213 2 94 1085

## Appel à contribution

■ **28-29 octobre RABAT**  
**Population, pauvreté et environnement**

Symposium organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques et l'Union Internationale de Géographie Coordination : CERED rue Mohamed Benhassan El Ouazani Haut Agdal - B.P. 178 10001 Rabat Tél. 212 7 77 30 26

■ **22-23-24 novembre RABAT**  
**Langue et enseignement scientifique au Maroc. Bilan et perspective**

Colloque organisé par le Centre d'Enseignement des Langues de l'Université Mohamed V, en collaboration avec l'Institut de l'Education et de la Formation Continue (Tunis) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Alger Coordination : Yedri BEKKALI Université Mohamed V Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Département de langue et de littérature françaises Rabat Tél. D. 212 7 71 15 04 Fax D. 212 7 77 20 68

■ **11-12-13 décembre SOUSSE**  
**L'agriculture tunisienne et les enjeux de la mondialisation. Quelle agriculture pour les prochaines décennies ?**

Colloque international organisé par le Département de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Université du Centre) Coordination : Faculté des Lettres et Sciences Humaines BP. 547 4029 Sousses Tél. 3 23 23 61/3 23 27 77 Fax. 3 23 45 78

## ACTIVITÉS DE L'IRMC-Tunls

4-6 juillet

### Premières rencontres du programme

#### *Flux et gestlon des compétences intellectuelles dans les échanges euro-maghrébins*

La question de la sédentarisation des intellectuels maghrébins dans les sociétés européennes, comme celle de leur réinsertion dans les pays d'origine, ne peut plus être traitée désormais indépendamment des phénomènes de *contre-mobilité*, de *chômage* et de *déclassement*. Aujourd'hui, la possession de titres universitaires n'est plus nécessairement synonyme d'ascension sociale ou politique. Loin d'apparaître comme des «nouvelles élites», les diplômés maghrébins de l'Université font de plus en plus figure de *perdants* de la nouvelle donne socio-politique au Maghreb et en Europe, confortant l'image pénible d'une «masse étudiante» livrée à elle-même. Toutefois, il serait exagéré de réduire l'avenir de ces diplômés maghrébins d'«ici et là-bas» au chômage et à la précarité sociale tant les situations sont multiples, en fonction des milieux sociaux de recrutement, des filières universitaires (scientifiques, littéraires, gestionnaires...), des lieux de formation (universités de la capitale/universités de l'intérieur) et des niveaux de diplômes. Dans ce contexte d'extrême pessimisme, certains «sortants» de l'enseignement supérieur paraissent mieux tirer leur épingle du jeu que les autres, confirmant ainsi l'apparition de nouvelles logiques de production (ou de reproduction ?) des élites maghrébines.

#### Participeront à ces rencontres :

**Saïd BEN SEDRINE**, enseignant à l'Institut National du Travail et des Études Sociales de Tunis (INTES), coordinateur de nombreuses études sur l'insertion professionnelle des diplômés et co-organisateur de l'enquête sur les diplômés tunisiens formés à l'étranger (1997)

**Myriam CATUSSE**, allocataire de recherche à l'IRMC de Rabat ; elle prépare une thèse sur les entrepreneurs privés marocains

**Shannah COHEN**, chercheuse américaine en mission au Maroc ; elle oriente actuellement ses travaux sur la question des «classes moyennes» au Maghreb : enjeux sociaux et idéologiques

**Fanny COLONNA**, directeur de recherche au CNRS, Groupe de Sociologie «Morale et Politique» à l'EHESS, co-responsable, avec Élisabeth LONGUENESSE, du programme «Diplômés et nouvelles élites dans quelques pays arabes»

**Mourad ERRAHIB**, doctorant à l'Institut de Recherche et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM-CNRS) et à l'IEP d'Aix-en-Provence. Il prépare une thèse sur la mobilisation des étudiants chômeurs au Maroc

**Abdallah GABSI**, président de l'Unité de Recherche sur le Bassin Méditerranéen (URBM) et enseignant-chercheur à l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Il mène actuellement une enquête sur les élites scientifiques d'origine arabe en France

**Vincent GEISSER**, chercheur à l'IRMC, responsable du programme *Flux et gestion des compétences intellectuelles dans les échanges euro-maghrébins*.

**Aïssa KADRI**, maître de conférences au Département d'Histoire de l'Université de Paris VIII et co-directeur de l'Institut Maghreb-Europe. Il est l'auteur d'une recherche sur les élites intellectuelles en Algérie

**Kamel MELLAH**, doctorant à l'Université de Provence et à l'IREMAM (Aix-en-Provence) ; il réalise une étude sur les origines sociales et les imaginaires professionnels des lycéens marocains aujourd'hui

**Brahim SALHI**, enseignant au Département de Berbère de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, il oriente ses travaux sur les normes et les valeurs du système universitaire algérien

**Valérie SIMON**, auteur d'une thèse d'histoire sous la direction de Claude LIAUZU (Paris VII) sur les étudiants maghrébins en France (trajectoires socio-professionnelles, rapports aux pays d'origine et accords de coopération universitaire)

**Pierre VERMEREN**, agrégé d'histoire et doctorant à l'Institut Maghreb-Europe de l'Université de Paris VIII ; il prépare une thèse sous la direction de René GALLISSOT sur la formation des élites intellectuelles au Maroc et en Tunisie.

**Programme *Les arts de faire des citoyens ordinaires : compétences et apprentissages de la ville dans le monde arabe***

26-28 septembre Table ronde organisée par l'IRMC et URBAMA et coordonnée par **Isabelle Berry-Chikhaoui** et **Agnès Deboulet**. Cette rencontre réunira les différents participants au programme, chercheurs, doctorants et praticiens de l'urbain travaillant en France, au Maghreb et au Machrek. La confrontation des études de cas et des échelles d'observation devrait apporter une dimension comparative et interdisciplinaire à la réflexion sur la participation des citoyens à la conception, la formation et la qualification symbolique de la ville, sur leurs rapports à l'espace et au temps et sur leurs modes d'agir.

Six séances thématiques sont prévues :

- La production de la ville précoloniale et de son urbanité
- Construire et habiter
- Construction du lien social et recompositions territoriales
- Les citoyens face à la régularisation et/ou la rénovation
- Solidarités citoyennes
- Sortir du quartier, circuler, se rencontrer et inventer la ville

**Programme *Villes et territoires au Maghreb : mode d'articulation et formes de représentation***

17-18 octobre (Tunis) Table-ronde organisée par l'IRMC et coordonnée par **Abdelhamid HENIA** autour des ateliers de recherche *Formes d'allégeance et territorialisation* et *Les notabilités locales et leur rôle dans l'articulation des entités locales et des espaces englobants*.

14-15 novembre (Rabat) Table-ronde organisée par l'IRMC et coordonnée par **Abdelhamid HENIA** autour des ateliers de recherche *Relations d'interdépendance et territorialisation* et *Conflits, rébellions et dissidences : ordre social ébranlé, corps social préservé*.

Ces deux tables rondes, programmées durant le second semestre 1997, à mi-parcours de la réalisation du programme *Villes et territoires au Maghreb : mode d'articulation et formes de représentation*, réuniront, outre les participants aux réunions périodiques des ateliers, un ensemble de chercheurs maghrébins et européens.

**B R È V E** Réunion, à Paris, le 25 juin 1997, du conseil scientifique de l'IRMC.

# مراجعات

نشرية معهد البحوث المغاربية المعاصرة

## المحتويات

- 3 ..... مواقف بدث :  
حول حراس الإسلام.  
علماء الأزهر في مصر المعاصرة  
برنار بوتيفو
- 9 ..... بدوث بصدد الإزجاز :  
المعالجة الآلية للغة العربية  
فتححي الديباني
- 17 ..... آخر ما صدر
- 21 ..... الهجلاط
- 23 ..... فضاءات البحت
- 24 ..... الرزنامة العلمفة
- 26 ..... أنشطة معهد البحوث المغاربية المعاصرة

عدد 46 جوان 1997

معهد البحوث المغاربية المعاصرة

